Assemblée Générale APEEE BXL III

Lundi 3 février 2020

Charlemagne, salle Alcide De Gasperi

170, Rue de la Loi

1000 Brussels

RAPPORT ANNUEL 2018-2019

RAPPORTS D'ACTIVITES 2018-2019

TABLES DES MATIERES

1. RAPPORT DU PRESIDENT:	Anastassios Papadopoulos3		
2. RAPPORT D'ACTIVITE DU TRANSPORT:	Fani Zarifopoulou13		
3. RAPPORT DES ACTIVITES PERISCOLAIRES:	Nicole Stylianidou20		
4. RAPPORT D'ACTIVITE DE LA CANTINE :	Jakub Nice28		
5. RAPPORT COMMUNICATION:	Catherine Fenech35		
6. RAPPORT DU TRESORIER: Annexes: CA 19/2019 REV1 CA 37/2019 CA 53/2019	Gerard Payne37		
7. RAPPORT DES AFFAIRES PEDAGOGIQUES:	Koen Nomden53		
8. RAPPORT DU GT « Bien-être, prévention de la violence à l'école /harcèlement/ addictions – drogues »	Agnès Boucheron63		
9. RAPPORT INTERPARENTS:	George Spyrou66		
10. RAPPORT DU COMITE BIBLIOTHEQUE: PRIMAIRE-SECONDAIRE	Annick Tassiaux/ Florence Bonnet72		

RAPPORT DU PRESIDENT

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

SITUATION DE NOTRE ÉCOLE ET DE NOTRE ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES EN 2020

L'Assemblée générale du 3 février 2020 est un événement important pour notre Association des parents d'élèves (ci-après l'« APEEE ») et offre une excellente opportunité d'évaluer la situation des affaires de notre école.

Il est raisonnable d'affirmer que l'APEEE a considérablement contribué à plusieurs changements positifs lors de l'année scolaire 2018 - 2019 et a ouvert la voie à des projets à long terme majeurs, qui gagneront en visibilité en 2020 et 2021.

Si nous comparons 2016, année où nous avons accepté l'honneur et la responsabilité de gérer les affaires de l'APEEE, et la situation quatre ans plus tard, très peu de choses nous rappellent ce passé récent. Désormais, l'APEEE joue un rôle majeur dans la vie scolaire, en interne et en externe. La transition d'une administration papier et d'une politique de « portes closes » vers une administration électronique et une politique de « portes ouvertes » est à présent notre quotidien. Chaque jour, nous luttons activement pour de meilleurs services et une école engagée et socialement responsable ouverte au monde extérieur. Nous avons fait preuve d'audace en modernisant nos processus et nos règles, en confiant nos services à un personnel multilingue, compétent et consciencieux, et en assurant la meilleure qualité possible avec attention et persévérance, jour après jour. Nous avons sensibilisé les plus hauts niveaux politique et institutionnel de l'UE quant à la valeur ajoutée et au potentiel de notre système. Bien plus que de simplement tenir nos promesses, nous les avons dépassées !

Nous le savons tous, les défis à relever sont sans cesse plus nombreux. La surcharge de l'effectif scolaire consécutive à de graves retards dans l'ouverture de la cinquième école européenne de Bruxelles, les défis de société majeurs tels que l'addiction aux réseaux sociaux et aux substances nocives, diverses tendances pédagogiques du système des écoles européennes et à l'échelle internationale, et enfin mais surtout, la concrétisation de l'égalité des chances pour le développement de tous les étudiants relèvent constamment la barre.

Nous conservons comme souhait et vision commune une école encourageant l'excellence et le bienêtre. Nous sommes fiers de préserver une école unie, harmonieuse et tournée vers l'avenir. À cet égard, nous respectons, comme par le passé, les directives suivantes :

- a) s'assurer que la vie interne de notre école, sous tous ses aspects, protège le bien-être et les perspectives d'éducation de tous les élèves ;
- b) coopérer avec l'ensemble des parties prenantes externes et des décideurs en plaçant au premier plan l'EEB3 et ses membres ;

c) établir toutes les synergies et alliances nécessaires avec les acteurs politiques de l'UE pour assurer les intérêts globaux des écoles européennes.

Ci-dessous figure la présentation générale des succès 2018 - 2019 de l'APEEE, conformément aux objectifs susmentionnés. Vous trouverez ci-après toutes les informations importantes concernant les procédures décisionnelles internes et externes, ainsi que leurs résultats. Toute information au sujet de thèmes spécifiques se trouve dans les parties respectives de ce rapport annuel.

A. ADMINISTRATION INTERNE DE L'APEEE

Situation du personnel

Le Conseil de l'APEEE s'est assuré de la concordance du nombre des membres du personnel avec celui des autres Associations de parents d'élèves de Bruxelles. Notre organigramme est désormais complet, du fait de l'intégration d'un nouvel assistant à la cantine pour remplacer un membre du personnel transféré à un poste essentiel, l'instauration du paiement dans la section des affaires générales (assurant ainsi la séparation des fonctions et le principe de double vérification), de l'embauche suggérée d'un nouvel assistant pour la section périscolaire afin d'assurer, principalement, la qualité du service et la continuité de l'activité, et enfin, de l'embauche temporaire d'un assistant de communication pour contribuer à la constance et à l'intégrité de la communication externe (« centre de communication »). Cette évolution est proportionnelle à l'ampleur des diverses tâches développées depuis 2016 et aux approches similaires d'autres APEEE de Bruxelles.

Selon la vitesse de développement d'un back office en 2020 - 2021, le Conseil peut envisager de recruter, à durée limitée, un agent de soutien informatique supplémentaire (ou d'établir une coopération contractuelle avec cet agent en externe).

Afin de respecter les obligations juridiques de sécurité et de prévention, nous avons prévu de confier ces tâches à un responsable de la prévention principal et à un responsable de soutien. Ils doivent suivre le développement et la mise en place des politiques liées à l'APEEE, en concordance avec la gestion globale de la sécurité par l'école. Les responsables de la prévention de l'APEEE sont en cours de formation et prendront officiellement leurs fonctions en mars/avril 2020.

Statuts

Le groupe de travail *ad hoc* de l'APEEE a décidé d'implémenter la révision des statuts de l'APEEE (requise par la législation belge) en deux phases. Le résultat de la première phase sera proposé lors de l'Assemblée générale (révision éventuelle de l'article 11(7) des statuts existants), tandis que la seconde phase se poursuivra en interne et sera approuvée dans les délais prescrits par la loi(1^{er} janvier 2024).

Organisation du Conseil

Le Conseil a structuré ses activités en déléguant les tâches opérationnelles thématiques à cinq groupes de travail (Transport, Périscolaire, Cantine/Cafétéria, Informatique et Communication). Trois groupes de travail l'ont aidé pour les tâches pédagogiques (Primaire/Maternelle, Secondaire et Bien-être à

l'école). Ce dernier groupe a essentiellement coordonné les positions des parents d'élèves avant et après les réunions du Conseil pédagogique de l'école.

En outre, les membres du Conseil ont représenté l'APEEE dans les organes de l'école (conseil administratif, comité financier de l'EEB3, comité du Springfest, comités Bibliothèque et comité d'hygiène et de sécurité), ainsi que lors d'autres rencontres (Groupe de suivi de Bruxelles, Autorité centrale des inscriptions, assemblée générale d'Interparents et groupes de travail ; davantage d'informations sont disponibles dans le Rapport pédagogique et Rapport Interparents). À l'occasion de ses réunions mensuelles, le Conseil a été tenu informé des développements. Chaque compte-rendu a été publié via le bulletin d'information hebdomadaire et figure sur le site Web de l'APEEE.

Il convient de souligner que de nombreuses décisions du Conseil ont été prises via des procédures écrites (19 en 2019). Les principaux comités préparatoires du Conseil, à savoir le comité exécutif (EXCO) et le comité consultatif sur l'éducation (CCE) ont tenu plusieurs réunions avant les sessions du Conseil afin de préparer le programme et les positions essentielles aux actions à entreprendre.

Développements informatiques - Back office - Tablettes dans les bus - Nouveau site Web

En 2019, de nouvelles avancées ont été accomplies afin d'adapter notre informatique aux nouveaux besoins. Ces tâches devraient se terminer fin mai 2020.

Le système d'inscription informatique utilisé depuis mai 2016 (le premier système électronique destiné aux inscriptions et introduit par le Conseil sortant après des décennies d'administration papier) doit être remplacé par un nouveau système assurant l'intégration des inscriptions et des paiements, ainsi qu'une interface entre le front office (page d'accueil des utilisateurs) et le back office (l'outil de gestion financière et des services de l'APEEE).

L'introduction de tablettes dans les bus, entrée en vigueur en janvier 2020, est une phase cruciale de l'implémentation plus vaste pour les premiers départs de l'après-midi. Tous les moniteurs de bus s'occupant de ces lignes ont été formés pour les utiliser pleinement et uniquement pendant la durée du transport. D'autres étapes du processus d'implémentation suivront dès que l'ensemble du personnel saura utiliser ces appareils et que tous les problèmes techniques éventuels auront été correctement traités.

Un nouveau site Web, plus convivial, est en phase finale de préparation. Il est le fruit de plusieurs mois d'efforts visant à fournir une vision complète de l'activité quotidienne et des autres opérations de l'APEEE. Il s'agit de l'initiative la plus ambitieuse pour toucher les membres et l'ensemble des parents, tout en fournissant de nouvelles fonctionnalités pour les membres du Conseil et le personnel.

Résultats financiers

Les comptes de l'exercice 2018 - 2019 sont exposés dans le rapport financier annuel. Le léger déficit de nos opérations succède à de nombreuses années de surplus excessifs. Il a été réduit à un montant nettement plus bas à la suite d'échanges fructueux avec le PMO concernant sa demande de remboursement d'arriérés de paiement pour les années 2014 - 2018.

La situation financière de l'APEEE est excellente et les prix restent depuis plusieurs années à des niveaux bien plus bas que ceux d'autres APEEE. Cette gestion financière saine nous a permis de

préparer une avancée significative, comme prescrit par la précédente Assemblée générale, à savoir établir les tout premiers Plans financier et d'investissement.

Plans financier et d'investissement

À la suite des discussions des précédentes Assemblées Générales, le Conseil de l'APEEE a examiné avec soin toutes les options d'investissement financier, permettant ainsi d'investir le capital accumulé au cours de nombreux exercices bénéficiaires dans des produits sûrs et de stopper la perte de sa valeur nominale dans divers comptes de dépôt, dont les taux d'intérêt sont inférieurs à l'inflation annuelle. Toutes les options ont pu être étudiées grâce au bénévolat actif de parents d'élèves chevronnés dans ce domaine, qui ont étudié et analysé le marché pendant de nombreuses heures. Vous trouverez une description complète du plan financier sous le Rapport financier.

L'un des principaux résultats de cet effort collectif a été l'émergence du besoin d'un Plan d'investissement, dont l'axe principal a lui aussi été établi par le Conseil sortant. Outre la contribution active de l'APEEE à des projets scolaires offrant une valeur ajoutée pour nos élèves (voir la section ci-dessous), nous avons décidé de préparer tous les plans architecturaux et de constructions nécessaires pour rénover la cafétéria en 2020 et éventuellement, pour réorganiser le flux de travail de la cantine en introduisant le libre-service en 2021. Ces projets majeurs devraient non seulement optimiser les ressources, mais aussi améliorer le bien-être au sein de l'école, compte tenu du problème de surcharge.

Développements des sections de l'APEEE

Les développements de toutes les sections sont présentés en détail dans les parties respectives du rapport annuel. Nous pouvons être très optimistes par rapport aux progrès réalisés en 2019 et à la direction prise pour 2020. Nous nous contentons ici de mentionner, à titre indicatif, l'adoption et le respect total de règles de fonctionnement pour tous les secteurs, l'utilisation de BusPresence pour le contrôle de tous les élèves à l'entrée et à la sortie du bus, les prochaines négociations des nouveaux contrats de transport, qui incluront une transition nette vers des normes respectueuses de l'environnement pour les véhicules utilisés, les projets techniques considérables de la cafétéria et du libre-service à la cantine, ainsi que les efforts constants visant à améliorer la qualité de la nourriture et la qualité des cours périscolaires, via un renforcement de la communication et de la coopération avec les parents d'élèves, ainsi que la surveillance des opérations quotidiennes.

Communication

Des efforts considérables ont été déployés en 2019 pour développer de nouveaux outils et processus destinés à la communication interne. L'introduction d'un bulletin d'information hebdomadaire (chaque mardi) a été très bien accueillie par les parents d'élèves et a fait l'objet d'un intérêt croissant au fil de l'année. L'embauche d'un assistant expérimenté en novembre 2019 doit permettre de consolider ces progrès et d'assurer la continuité des activités avec toutes les parties prenantes concernées (direction, personnel et élèves de l'école (publiant le journal mensuel BEE3), ainsi que les enseignants et les parents (souhaitant mettre en avant du contenu selon leurs préférences)). En 2020, de nouveaux efforts seront requis pour la dernière édition scolaire de « La Gazette », afin de relier tous

les outils de communication et de maximiser leur impact. Début 2020, le lancement du nouveau site Web de l'APEEE devrait offrir une opportunité de développement unique pour sa stratégie de communication.

L'idéal d'une véritable communauté scolaire se concrétise de plus en plus : l'APEEE a agi comme un partenaire fiable et respectueux de la direction de l'école au cours de cette longue transition, tous les enseignants ont participé à diverses tâches et les projets du comité des étudiants ont été vivement soutenus. Agir ensemble est une pratique bien ancrée de cette école!

B. ORGANISATION DE L'ÉCOLE

Surcharge

En septembre 2019, notre école a encore constaté une augmentation du nombre d'inscriptions. L'accueil de plus de 600 élèves comparé à la capacité physique nominale du site suscite une certaine inquiétude parmi les parents, car cela nuit sérieusement à la qualité de l'enseignement autant qu'au bien-être à l'école. Les quatre présidents d'APEEE des écoles de Bruxelles ont fait remonter ce problème au plus haut niveau (Conseil des gouverneurs) sous la forme d'une déclaration commune adoptée lors de la dernière réunion de l'Autorité centrale des inscriptions (ACI). Nous avons exprimé à cette occasion notre profonde inquiétude quant à la sécurité de la vie scolaire. En conséquence, le secrétaire général a demandé à tous les directeurs d'évaluer la capacité globale des écoles de Bruxelles et d'assurer la disponibilité de salles de classe supplémentaires pour s'adapter aux nouvelles inscriptions de septembre 2020. En parallèle, les pompiers continuent de mener des audits. Le résultat est attendu pour les prochaines semaines.

La prochaine année scolaire fait l'objet de deux préoccupations majeures, dans le cas où toutes les écoles recevraient encore de nouvelles inscriptions, jusqu'à l'ouverture de la cinquième école en septembre 2021. Tout d'abord, il devient de plus en plus compliqué d'établir les emplois du temps du secondaire. De plus, les élèves du premier cycle du secondaire passent de plus en plus d'heures à l'école, avec des intervalles prolongés entre les cours. Lorsque nous disposerons de tous les éléments de l'audit de sécurité, nous pourrons prévoir des discussions de suivi aux niveaux central et local afin de préparer les inscriptions et les cours de la prochaine année scolaire. Par ailleurs, l'ouverture de la cinquième école paraît indispensable pour l'année scolaire suivante, car les capacités de notre infrastructure atteignent leurs limites. C'est indéniablement la priorité la plus urgente et la plus sérieuse de 2020 - 2021.

Hygiène et sécurité

Lors des réunions du comité d'hygiène et de sécurité, les discussions ont ciblé plusieurs problèmes qui semblent désormais sur la bonne voie. Au moment de la rédaction de ce rapport, la politique d'accès harmonisée pour toutes les écoles de Bruxelles est encore en préparation.

Les budgets scolaires de 2019 et 2020 incluent des dispositions pour l'instauration progressive des mesures de sécurité établies par les recommandations de sécurité de la Direction de la commission de 2016. Les dispositions d'accès régies par la future politique d'accès commune dépendent principalement de l'installation d'une infrastructure permettant d'identifier les personnes et les véhicules à leur entrée dans les locaux. À l'heure actuelle, bien que la procédure d'accès soit

standardisée pour toutes les écoles, elle reste spécifique à l'école car elle tient compte du contexte géographique et de mobilité.

L'hygiène des toilettes a été améliorée, comme l'ont assuré enseignants et élèves à diverses reprises. Depuis mai 2019, l'APEE a insisté sur l'instauration d'un quatrième service de nettoyage pour tous les locaux dans la journée. En parallèle, le service technique de l'école et l'autorité belge responsable des bâtiments examineront quelques problèmes techniques dus à l'âge des réseaux d'assainissement.

Également en tête des priorités, la purification de l'air des salles de maternelle et de primaire, avec toutes les garanties concernant la faible concentration de particules dans les salles de classe.

Durant l'été 2019, des travaux ont été menés dans les zones de transport par autobus et la cour de récréation du primaire. Ils ont permis de mieux organiser les différentes activités.

L'école est très bien entretenue et des travaux sont régulièrement menés lors des vacances scolaires selon les priorités de l'année (supports à vélos pour l'entrée supérieure et panneaux solaires en 2019). Pour finir, à la suite de demandes de parents, l'école a assuré qu'elle possède tous les médicaments requis en cas d'accident nucléaire.

Il convient de souligner qu'à l'avenir, la supervision de l'implémentation dans ces secteurs se basera sur un accord-cadre avec l'école, obligeant leurs responsables de la prévention à collaborer étroitement et à instaurer toutes les mesures requises dans un délai convenable.

Contribution aux projets scolaires

Grâce à notre aide financière, nos conseils et notre soutien, davantage de projets scolaires ont enrichi la vie de notre école afin de développer des domaines essentiels des programmes, en particulier pour les compétences entrepreneuriales et civiques.

STEM Lab et TEDx sont les « projets phares » de notre école en 2019. Le premier met en lumière le potentiel considérable de notre corps enseignant et de nos élèves, qui ont participé l'année dernière à des présentations et des compétitions internationales. L'année d'organisation de TEDx, 2020 (le 19 février) est importante, car elle marque la reconnaissance officielle de l'événement, ainsi que le renforcement des équipes capables de le soutenir à l'avenir. Nos élèves se sont chargés de la gestion de toutes les activités sous la supervision de l'enseignant responsable de l'intégration des projets scolaires. Nos élèves ont aussi participé à plusieurs projets externes, par exemple les simulations MUN et MEC, ainsi que le programme d'échange avec la Chine. La seconde participation d'une équipe francophone au tournoi d'éloquence de Liège a élargi l'éventail des nouveaux défis que relève notre école. La participation active à des compétitions scientifiques, par exemple en biologie, a également été couronnée de succès. Lors de l'année scolaire 2018 - 2019, l'école a accueilli plus de 40 projets. L'APEEE a insisté pour tous les lister et les intégrer afin d'assurer la transparence, un soutien financier équilibré de la part de l'école et des parents, ainsi que par souci de communication interne avec toutes les parties prenantes.

La participation de notre école aux projets Erasmus+ et KIVA pose d'importants jalons pour notre futur commun.

Plans pluriannuel et annuel

Le Rapport pédagogique ci-dessous met en évidence la valeur ajoutée de l'intervention de l'APEEE dans la forme finale de ces plans. Nous avons réussi à élargir leur portée au-delà des résultats et des recommandations de l'inspection de l'ensemble de l'école (IEE) en novembre 2018. Plusieurs initiatives sont en cours. Elles rapprocheront notre école de l'excellence lors des prochaines années.

C. CONSULTATIONS EXTERNES ET PARTICIPATION AUX DÉCISIONS

Cinquième école européenne - Bureau du secrétaire général

Du fait de l'opposition des parents au site temporaire prévu pour une école secondaire supérieure dans le secteur Arts-Loi (une présentation de la situation a eu lieu lors de la précédente Assemblée générale en janvier 2019), le Groupe de suivi de Bruxelles a évalué la situation lors de ses réunions de mars, juin et novembre 2019. Les autorités belges ont suggéré un nouveau site à Evere (également indiqué par les parents dans leur contre-proposition au site d'Arts-Loi). L'horizon prévu pour l'ouverture d'une première infrastructure temporaire destinée aux élèves de primaire et de maternelle (capacité initiale de 1 500 inscriptions) est fixé à septembre 2021. L'ouverture d'un second bâtiment consacré au secondaire est prévue pour 2026 dans le même secteur. Bien que toutes les parties prenantes aient accueilli cette nouvelle avec beaucoup d'enthousiasme, la décision officielle du Conseil des ministres belge n'a pas encore été rendue.

Lors de sa réunion de décembre 2019, le Conseil des gouverneurs a discuté de cette question et chargé le secrétaire général d'envoyer une lettre à la Première ministre belge. La lettre de M. Marcheggiano, le secrétaire général, à Mme Wilmès, Première ministre belge, constitue la première étape d'une série d'actions que nous organisons, notamment des lettres conjointes de l'APEEE et des syndicats à tous les présidents des principales institutions de l'UE, ainsi que des échanges avec le commissaire Hahn et des membres du Parlement européen (les premiers ont déjà eu lieu en janvier 2020). De plus, nous évoquons souvent avec les autres APEEE et les syndicats des institutions de l'UE la possibilité d'un rassemblement public d'élèves et de parents.

Échanges et réunions avec les membres et les services des institutions de l'UE

Notre coopération ces trois dernières années avec le commissaire Oettinger a permis d'atteindre d'excellents résultats. À la suite de cela, la Commission a joué un rôle majeur en organisant deux réunions ministérielles consacrées aux écoles européennes (pour la première fois de leur histoire) en 2017 et 2018. Ces réunions ont ouvert la voie à un accord unanime sur le nouveau modèle de partage des coûts destiné au financement jusqu'à 2025, avec entre autres objectifs l'augmentation des détachements à 70 % du corps enseignant total d'ici cette date. Une offre attractive, visant à recruter des enseignants de haute qualité, a été établie. Elle propose des avantages clairs pour conserver les meilleurs enseignants. Nos réunions avec M. Oettinger ont servi de catalyseur pour l'interruption des plans de site temporaire à Arts-Loi après janvier 2019 (en plus de toutes les objections (légales et organisationnelles) sérieuses transmises à l'attention des autorités belges).

Alors que nous envisagions de poursuivre une discussion stratégique avec la Commission et la Direction générale des ressources humaines (par rapport aux questions de financement, de ressources humaines et de préparation du Conseil des gouverneurs et de ses réunions de comité préparatoires),

nous avons joué un rôle clé dans le rapprochement entre le CCE de la DG et le système des écoles européennes, délaissé pendant des années par le programme éducatif européen. Les échanges menés avec Mme Christofidou, DG, et le secrétaire général se sont avérés prépondérants, ayant permis d'établir une coopération devant être renforcée dans plusieurs secteurs au cours des prochaines années. Grâce à des pratiques de pointe à l'échelle de l'UE et mondiale, le CCE de la DG est le mieux positionné pour conseiller les écoles européennes sur la pertinence des programmes, la formation des enseignants et surtout, sur les solutions possibles à d'importants problèmes pratiques de leur vie scolaire (le harcèlement, quelle que soit sa forme, l'addiction et autres).

Les points ci-dessus font désormais partie intégrante du plan d'action des écoles européennes que l'APEEE s'efforcera d'implémenter avec toutes les parties prenantes pertinentes lors des nouveaux mandats de la Commission et du Parlement européen (2019 - 2024). Au premier plan de notre demande d'une plus grande implication des institutions et des services de l'UE dans les questions liées aux écoles européennes figure le financement adéquat des écoles conformément à la rubrique VII du cadre financier pluriannuel (CFP) de 2021 - 2027. Nous suivons de très près les discussions entre les trois institutions de l'UE et menons toutes les actions possibles pour alerter les syndicats de l'importance de maintenir un plafond de financement suffisant (malgré les restrictions imposées par le Brexit), car plus de 3 000 nouveaux élèves devraient intégrer le système lors de la prochaine période de financement.

Nos réunions bilatérales organisées après janvier 2020 avec les parlementaires européens nous permettront d'aborder à nouveau la situation de surcharge à Bruxelles et les défis du CFP. Nous souhaitons créer un « groupe central » de parlementaires européens engagés qui raviveront l'intérêt et l'implication du Parlement européen vis-à-vis des questions nous concernant, plus de dix ans après la résolution de Cavada de 2011 sur les écoles européennes. Les premiers signes sont encourageants et nous devons poursuivre nos efforts. Si nous voulons éloigner nos écoles de l'introversion et les rapprocher des développements éducatifs mondiaux, la politisation constitue notre meilleur outil.

Coordination et coopération Inter-APEEE avec Interparents

Notre excellente coopération avec les autres APEEE de Bruxelles et Interparents s'est poursuivie en 2019. Nous avons traité tous les points essentiels communs (problèmes internes des écoles, questions pédagogiques et préparation pour les organes des écoles européennes) lors de réunions présidentielles et avec les instances préparatoires d'Interparents (IP). Parmi les principaux résultats, nous avons établi une approche commune et un examen collégial de toutes les politiques internes. Le front commun quant à la solution temporaire de la cinquième école de Bruxelles et à celle durable, à long terme, a prouvé l'importance de cette approche.

D. DÉFIS DE 2020 : UN PROGRAMME AUDACIEUX POUR NOTRE ÉCOLE EUROPÉENNE

Cette Assemblée générale a été convoquée pour faire le point sur tous les résultats positifs et établir une voie claire, tournée vers le progrès. Entre autres résolutions clés sur lesquelles nous devons statuer, la révision limitée de nos statuts de 2015. Grâce à un résultat positif, nous pourrions poursuivre une stratégie fructueuse et bien conçue. Les membres du Conseil sortant ont participé à diverses décisions préparatoires et sont déterminés à les faire progresser.

Ces derniers mois, nous avons étroitement collaboré avec la nouvelle direction de l'école pour déterminer quelles actions mener en priorité. Vous les trouverez dans le Plan scolaire annuel. Le Plan pluriannuel inclut plusieurs engagements tournés vers l'avenir. De notre côté, nous avons préparé tout le nécessaire pour la mise en place de projets techniques majeurs (un plan financier et d'investissement global, des plans pour la rénovation de la cafétéria et de la cantine, l'introduction d'un back office interconnecté pour l'ensemble des inscriptions et des paiements de l'APEEE en septembre 2020, le système BusPresence destiné aux premiers départs en bus dès janvier 2020, la réorganisation des tâches du personnel et des pouvoirs délégués afin d'améliorer l'efficacité et la qualité de tous les services, et enfin un respect absolu du Règlement général sur la protection des données (RGPD), des obligations légales de prévention et de sécurité, ainsi que des évaluations d'audit externe de 2018).

Nous disposons d'un plan clair et spécifique pour 2020 et les années à venir. Plusieurs règles importantes et politiques globales feront indéniablement entrer notre école dans une nouvelle ère :

- a) une convention-cadre pour définir les principales dispositions impliquant l'APEEE et le rôle des parents d'élèves dans la vie scolaire ;
- b) un mémorandum commun (école APEEE OIB) expliquant à l'ensemble des parents les droits et obligations de toutes les parties prenantes, ainsi que le transfert de leurs responsabilités lors des jours de classe;
- c) une nouvelle politique de communication contribuant à établir des règles claires pour l'interaction entre toutes les parties prenantes de l'école ;
- d) une nouvelle politique d'activités du soir dans les classes, ouvrant ainsi la voie au rétablissement d'un véritable esprit communautaire au sein de l'école ;
- e) des directives spécifiques pour le soutien éducatif, dans le respect des obligations de la Convention de l'ONU et des nouvelles directives institutionnelles de l'UE pour le soutien financier des familles dans le besoin ;
- f) un cadre d'action contre le harcèlement brisant de longues années de silence et d'inertie, et s'appuyant sur l'intégration fructueuse du projet KIVA dans notre vie scolaire ;
- g) une révision des règles pour le SMS du secondaire et du primaire ;
- h) l'étude des premières étapes d'une stratégie « école verte » (dès le Springfest 2020) impliquant les enseignants, les élèves et les parents dans diverses actions en 2020 et au-delà ;
- i) le lien de notre école avec des évaluations PISA régulières ;
- j) une nouvelle perspective pour des événements scolaires majeurs (événements S7 reprogrammés pour mieux satisfaire les objectifs éducatifs et de loisirs, et ouverture de l'école à des événements englobant toute la communauté (commémoration de l'Holocauste le 27 janvier 2020 et conférence contre le harcèlement, etc.)).

Les points susmentionnés ne portent pas préjudice au respect des engagements prévus par l'école dans les Plans annuel et pluriannuel : examen collégial et échange des meilleures pratiques entre enseignants de toutes les sections, nouvelles étapes pratiques vers davantage d'harmonisation de la notation pour l'ensemble des sections, plus larges opportunités de formation et de développement

professionnel pour les enseignants, intégration active grâce au tutorat et à d'autres mesures de soutien. L'introduction de deux nouveaux postes d'assistant pour les directeurs adjoints en septembre 2020 devrait beaucoup faciliter le rythme et la qualité de tout le processus de réforme, ainsi que la communication avec les parents.

Conformément à toutes les actions menées en 2019 en faveur de l'unicité de notre école, des classes de niveau maternelle à S7, et en opposition à son démantèlement temporaire sur un site inadéquat (Rue du Commerce), nous poursuivrons l'intégralité de nos échanges avec les parties prenantes institutionnelles de l'UE (commissaire Hahn et membres du Parlement européen). En outre, nous envisagerons, le cas échéant, d'organiser des rassemblements publics si les lettres ouvertes à l'attention des présidents des principales institutions de l'UE en faveur d'une ouverture rapide de la cinquième école européenne ne donnent aucun résultat tangible début 2020.

Nous vous remercions encore pour votre confiance, votre respect et votre participation active à divers égards. Nous avons créé la différence et nous pouvons continuer à espérer et croire en nos objectifs!

Anastassios (Tassos) PAPADOPOULOS

Président de l'APEEE

RAPPORT D'ACTIVITE TRANSPORT

A. SITUATION GENERALE EN 2019

L'Organisation du service Transport

L'APEEE a une compétence exclusive pour l'organisation et la gestion du service Transport, indépendante de la direction de l'école. La responsabilité pour gérer le transport scolaire est assumée par le conseil d'administration de l'APEEE. Ce Conseil d'administration nomme – parmi ses membres – un « responsable » en charge des transports, qui préside le Groupe de travail Transport de l'APEEE (GT).

Le groupe de travail du secteur transport de l'APEEE (GT) se compose de parents représentants de l'Association des parents d'élèves (APEEE). En 2019, il se composait de quatre membres du conseil d'administration de l'APEEE, à savoir Mme Fani ZARIFOPOULOU (responsable du secteur), Mme Kamila KAUKIEL, Mme Geraldine BARRY and Mme Elena MARTIN ALONSO.

Il y a trois **membres du personnel de l'APEEE au bureau des transports**: Mme Isabelle CALLENS (Manager), Mme Emilia JARVIS QUIROGA (assistante, travaillant à temps partiel) et Mme Phyllis MICHAEL (assistante, travaillant temps-plein).

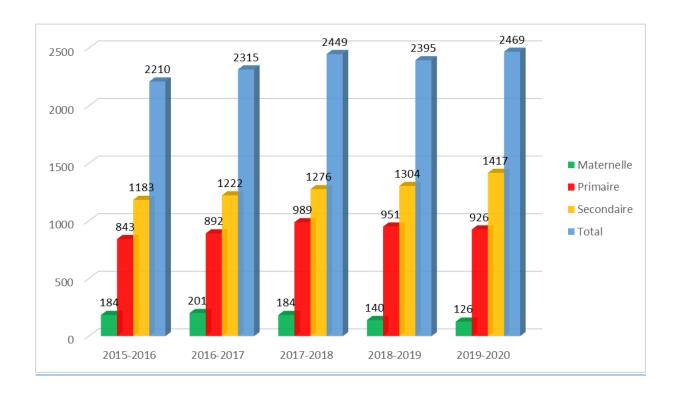
Notre APEEE emploie des **surveillants de bus** qui supervisent les enfants dans les bus. Ce sont soit des adultes (notamment envoyés par l'ALE Ixelles), soit des élèves de secondaire (S6-S7) de notre école qui sont assignés à leur propre bus. Ce système de surveillants de bus est appliqué aussi dans les autres écoles européennes de Bruxelles. Pour les minibus, le chauffeur de bus assume seul cette responsabilité. Durant l'année scolaire, un total de 64 surveillants de bus ont été engagés (39 adultes et 25 élèves). De plus, nous avons quatre employés dévoués qui supervisent le parking, dont deux personnes qui collectent les enfants de la maternelle à l'arrivée des bus et qui les emmènent directement dans le hall des maternelles.

L'APEEE collabore avec **six compagnies de bus** qui sont spécialisées dans le transport scolaire: Eurobussing / Keolis (plus grand fournisseur), Kim Cars, Albacars, Autocars Gilles, Hermes Lines, et Voyages Star. Les contrats actuels que l'APEEE a signé avec chacune de ces compagnies prennent fin en Juillet 2020. Les chauffeurs de bus sont employés par les compagnies et sont liés par les obligations et responsabilités légales énoncées dans ces contrats.

Le Bureau des Transports, sous la gérance de Mme Callens, règle les affaires journalières. Le groupe du travail du secteur transport se rencontre au moins une fois par mois pour revoir la situation, examiner les problèmes et prendre des décisions en ce qui concerne le bon fonctionnement du service. Les trois membres du personnel du transport de l'APEEE et Mme Ornella di Perri (Manager RH) participent toujours à ces réunions.

Inscription au transport, fonctionnement quotidien

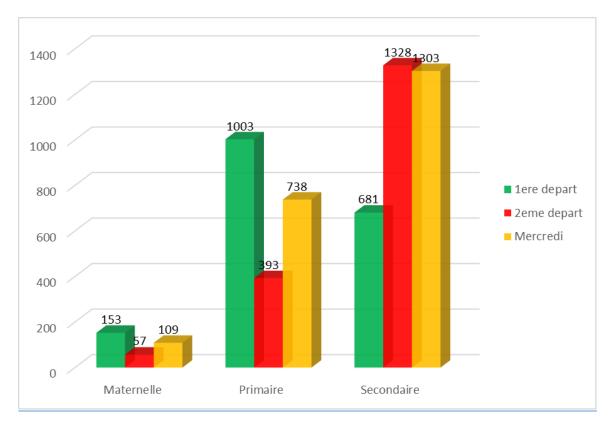
Le service de transport de notre école représente un énorme fonctionnement quotidien, comme illustré ci-dessous avec ces graphiques. Pour l'année scolaire 2019-2020, plus de 3.200 élèves se sont inscrits dans notre école, dont 2.469 utilisent nos bus scolaires.



Il y a <u>trois circuits</u>: 53 bus roulent le matin, 36 au premier départ à 15:35 (MAT/P/S1-S2) et 26 au second départ à 16:30 (S1-S7, également pour les élèves de MAT/P qui participent à une activité extra-scolaire) tous les jours, excepté le mercredi. Les Mercredis, il y a un seul départ de bus à 13:00 pour tous les élèves (50 bus).

Il y a un service de bus journalier vers les garderies de <u>l'OIB</u> (8 bus) pour le premier départ et également les mercredis. Un service de bus vers les garderies a également été ajouté pour le second départ (2 bus), afin d'accueillir les élèves qui ont suivi des activités extra-scolaires). Durant l'année scolaire, 450 élèves MAT/P, suivant des activités extra-scolaires, ont pris le bus au second départ pour rentrer chez eux ou pour aller aux garderies.

Le graphique suivant montre le flux des élèves par catégorie qui sont inscrits à différents départ chaque jour :



Pour assurer la sécurité des plus jeunes élèves, les bus du premier départ ont un <u>surveillant de bus</u> à bord. La même organisation s'applique pour les bus du second départ qui prennent les élèves de primaire et de maternelle qui suivent une activité extra-scolaire. Les surveillants adultes sont assignés pour tous les bus qui vont aux garderies d'OIB, pendant que les mercredis, cette tâche est assumée par les moniteurs d'OIB eux-mêmes, qui mangent avec les élèves inscrits aux différentes garderies.

La <u>cotisation annuelle</u> pour l'année scolaire 2019/20 a été maintenue pour la quatrième année consécutive, au tarif de 1.260€. Le prix couvre tous les coûts des bus, les coûts du personnel et les frais du service transport. Il est inférieur à celui des quatre autres écoles européennes de Bruxelles. La décision de maintenir le niveau de la cotisation annuelle a tenu en compte la situation financière globale de notre association, malgré un certain nombre d'initiatives du service ayant des implications budgétaires importantes. Cependant, la cotisation annuelle devra être revue pour l'année scolaire suivante, en tenant compte des nouveaux contrats qui seront signés avec les compagnies de bus et de la nécessité de maintenir un budget équilibré pour le secteur.

B. LES ACTIVITES PRINCIPALES DE 2019

L'Introduction d'un nouveau système informatique

Le nouveau système informatique pour surveiller la présence des élèves dans les bus scolaires (application « Présences dans les bus ») a été officiellement lancé le 7 Janvier 2020, après plusieurs mois de tests rigoureux et de formations de l'ensemble du personnel concerné, et ce afin de minimiser les risques des erreurs humaines. Le nouveau système permet aux surveillants de bus de vérifier électroniquement si l'enfant s'est bien rendu dans le bon bus, est bien descendu au bon arrêt et est bien pris en charge par un adulte ou s'il est autorisé à sortir seul. Cela permet aussi au bureau des transports d'avoir directement l'information, de même pour la localisation exacte de chaque bus à un moment donné.

L'APEEE a fourni aux surveillants de bus concernés des tablettes, achetées spécifiquement à cette fin. Les tablettes sont équipées de la nouvelle application informatique, qui a été développée en interne par notre responsable informatique de l'APEEE. Chaque surveillant de bus effectue une opération d'enregistrement de l'arrivée / départ (« check-in / check-out ») électronique pour les élèves utilisant le bus. Ils marquent également l'heure d'arrivée à chaque arrêt de bus et signalent les retards ou autres problèmes rencontrés. Le bureau des transports de l'APEEE a un accès en temps réel aux informations enregistrées par les surveillants de bus et peut également surveiller l'emplacement exact de chaque bus via un nouvel écran de télévision dans le bureau des transports même.

Ce système est actuellement utilisé dans les bus du premier départ (excepté pour les minibus ou pour les bus allant vers les différentes garderies de l'OIB). Ces bus-ci transportent les élèves les plus jeunes, à qui la sécurité a besoin d'être assurée à tout moment. Dans le futur, l'APEEE considèrera l'expansion de l'utilisation du système pour les autres départs de bus.

Le nouveau système informatique est entièrement conforme au RGPD et respecte toutes les exigences de sécurité concernant l'utilisation des données personnelles. Les tablettes ne peuvent être utilisées que par des surveillants de bus pendant la durée du trajet et dans le but exclusif d'effectuer les tâches requises.

Ce système de transport informatique a été présenté et approuvé lors de notre précédente assemblée générale de l'APEEE (Janvier 2019). Il répond directement à notre engagement d'assurer les normes de sécurité et de sûreté les plus élevées dans le fonctionnement quotidien du service transport.

La gestion quotidienne

Nos membres du personnel transport sont chargés d'assurer le bon fonctionnement et les opérations quotidiennes du service. Cela a été réalisé d'une manière exemplaire en 2019. Nous avons eu un début d'année scolaire qui a bien fonctionné, qui représente traditionnellement la période la plus difficile pour tout le personnel concerné, avec quelques problèmes liés aux erreurs humaines mais, résolus rapidement et efficacement.

Le bureau des transports et le groupe de travail du secteur transport ont mis en place un mécanisme très robuste de résolution des problèmes. La manager informe immédiatement les membres du groupe de travail s'il y a un problème quelconque en vue de prendre une décision sur toute question urgente qui doit être traitée dans l'immédiat. En cas d'une plainte ou incident grave, la communication avec les parents est prise en charge par le responsable du transport. La réponse aux demandes individuelles et la gestion des incidents et problèmes spécifiques sont gérées par le personnel, ainsi que par le groupe de travail, afin de tenter de prendre les bonnes décisions de manière rapide et collectivement.

Beaucoup d'efforts ont été mis en place cette année pour améliorer la communication avec les parents. Des réunions individuelles ont été programmées pour discuter des préoccupations et problèmes concrets, pendant que de nouvelles règles ont été introduites afin d'améliorer la communication, notamment en donnant un préavis suffisant et une justification aux parents pour tous les changements introduits.

Révision des routes des bus

Nos routes des bus sont régulièrement révisées et basées sur la demande actuelle (en suivant les nouvelles inscriptions) et les règles et exigences énoncées dans notre « règlement du service de transport ». Essentiellement, cela signifie que nos lignes de bus devraient, dans la mesure du possible, couvrir des axes généraux et des routes plus grandes. Il convient de rappeler que nous fournissons un service de bus scolaire qui ne peut pas fonctionner de porte à porte. Les circuits et horaires ne sont pas disponibles sur le site pour des raisons de sécurité.

Il est à noter que les itinéraires et la capacité de nos bus sont décidés exclusivement sur la base d'un trajet domicile - école – domicile (ou école – garderie) de nos élèves.

Tous les efforts sont faits pour limiter les temps de trajet à moins d'une heure le matin et à moins d'une heure quart l'après-midi, en gardant toujours à l'esprit la nécessité d'assurer une utilisation efficace des ressources et de maîtriser les coûts. Cependant, compte tenu du grand nombre de travaux routiers, des grèves et des manifestations, et de l'augmentation des embouteillages constatés à Bruxelles, il est reconnu que les déplacements dépassent parfois ces limites. Nous travaillons activement pour fournir des solutions alternatives dans l'intérêt des enfants.

Plusieurs changements ont été introduits dans les lignes de bus pour cette année scolaire en tenant également en compte des remarques soumises par les parents lors de l'enquête de satisfaction du transport de l'APEEE (décembre 2018). Cependant, il convient de souligner que plusieurs décisions visant à apporter des modifications aux lignes de bus existantes ont rencontré une forte résistance des parents, même pour des changements mineurs aux arrêts de bus. Même s'il est nécessaire de raccourcir autant que possible la durée des trajets, le bureau des transports reçoit fréquemment des nouvelles demandes pour des créations d'arrêt devant les habitations.

Compte tenu du renouvellement des contrats avec des compagnies de bus à la fin de cette année scolaire, le bureau des transports et le groupe de travail ont l'intention de se concentrer sur une révision des lignes de bus avec l'aide d'un prestataire externe.

Exigences environnementales pour nos bus

Le groupe de travail transport examine activement une nouvelle politique concernant les normes environnementales que nos bus devront respecter, notamment dans la perspective du renouvellement des contrats avec les compagnies de bus à la fin de cette année scolaire.

Ce processus a nécessité, dans un premier temps, une analyse du cadre législatif applicable en Belgique et du calendrier en vigueur pour l'interdiction des véhicules les plus polluants ; ainsi qu'une analyse sur l'état actuel de notre flotte de bus, qui montre que nos bus appartiennent principalement aux catégories les plus avancées sur le plan environnemental (euro5, euro6). Le groupe de travail a également rencontré un expert qui a fourni des documents de politique et des études scientifiques sur les options disponibles. De plus, un échange de vues a été établi sur les perspectives réalistes pour les compagnies de bus avec lesquelles nous travaillons actuellement. Les 4 bureaux de transport de l'APEEE des écoles européennes sont en contact afin d'établir des exigences communes dans ce domaine. Un premier échange de vues sur cette question a eu lieu lors de la réunion du conseil d'administration de l'APEEE en novembre.

Ce travail s'intensifiera dans les prochains mois avec pour objectif de présenter aux compagnies de bus de nouvelles exigences environnementales, qui reflèteront l'engagement de notre APEEE dans une politique respectueuse du climat. Il est cependant clair qu'une tel politique ne peut prévaloir à tout prix, et surtout pas au détriment d'autres exigences, (notamment en matière de sûreté et de sécurité), ni à la qualité du service rendu. Cela ne devrait pas non plus entraîner la prédominance d'une seule compagnie de bus, ni lier à long terme notre association à un fournisseur externe. La réflexion se poursuit sur ce point.

Sécurité et sûreté

L'un de nos principaux objectifs est de maintenir et d'améliorer la sécurité des enfants qui prennent nos bus scolaires. C'est pourquoi nous travaillons uniquement avec des sociétés bien connues et professionnelles qui se spécialisent dans le transport scolaire et sélectionnent soigneusement leurs chauffeurs. La plupart des chauffeurs et des surveillants travaillent pour nous depuis de nombreuses années. Dans la mesure du possible, nous essayons de garder le même chauffeur et le même surveillant

sur une même ligne tout au long de l'année. Les surveillants de bus sont convoqués régulièrement à des réunions pour leur rappeler leur rôle et leurs responsabilités.

Un nombre de formations sont organisées chaque année. Nos surveillants reçoivent une formation premiers secours donnée par la Croix Rouge, ainsi que des cours d'évacuation rapide. Les trois membres du bureau des transports suivent des formations de situations d'urgences et évacuations rapides, et ils font profiter de ces formations aux élèves de notre école. Nous allons nous concentrer sur les mois à venir sur des exercices d'évacuations rapides pratiques dans des conditions réelles dans chacun de nos bus (pas par classe, comme c'était le cas précédemment).

Révision du règlement Transport

Le règlement du transport de l'APEEE qui a été adopté l'année dernière a été révisé sur certains points. Principalement sur ces trois points :

- 1. Des dispositions spécifiques ont été ajoutées liées à l'introduction du nouveau système informatique et aux exigences spécifiques qui découlent de l'utilisation des tablettes pour nos surveillants de bus.
- 2. Changements de politique basés sur l'expérience acquise au cours des derniers mois, notamment une politique claire sur l'utilisation des minibus, la politique de communication concernant la notification des changements aux parents, la procédure et la fréquence pour demander des changements occasionnels par rapport à l'inscription officielle d'un élève.
- 3. Des chapitres supplémentaires et dispositions pour aligner le règlement transport avec les règlements des autres services de l'APEEE (cantine et périscolaire), qui ont été adoptés en 2019, comme par exemple sur les retards de paiement, le fonds social et les remboursements.

Le règlement de transport révisé contient toutes les règles et procédures applicables dans le secteur transport et sur le fonctionnement au quotidien de notre service. Les parents sont tenus de lire et d'accepter le présent règlement avant d'inscrire leurs enfants au transport scolaire.

C. PREVISIONS POUR L'ANNEE PROCHAINE

Le groupe de travail transport a prévu un nombre d'objectifs à atteindre pour l'année à venir qui auront un impact important sur notre service :

Révision des lignes de bus. Le groupe de travail Transport s'est engagé à améliorer considérablement nos circuits et itinéraires en vue du renouvellement imminent de nos contrats avec les compagnies de bus. Il a été largement reconnu que, malgré nos interventions pour améliorer certaines lignes de bus, en particulier au cours des deux dernières années, le problème réside dans le fait que ces itinéraires ont été conçus il y a 15 ans et ont augmenté depuis, sans planification spécifique, et sur la base des demandes individuelles reçues. Cela a malheureusement conduit à un traitement injuste de quelques élèves dans les cas où la distance géographique «domicile-école» n'est pas proportionnelle au temps effectivement passé dans le bus. En conséquence, nous prévoyons de confier officiellement cette tâche à un prestataire externe spécialisé. Il reste à déterminer si la société sera invitée à reconcevoir les lignes de bus à partir de zéro (sur la base des adresses domiciliaires et des principes généraux qui devraient s'appliquer) ou à optimiser notre réseau existant. Ce sera la principale tâche à entreprendre au cours des prochains mois.

Nouveaux contrats avec les compagnies de bus. Nos contrats actuels avec les compagnies de bus se terminent en juillet 2020. Le processus de mise en place des nouveaux contrats implique beaucoup de travail dans un certain nombre de domaines: 1) la révision du texte des contrats (en renforçant les conditions et les exigences, en améliorant les procédures et autres modalités de mise à jour, etc.); 2) la préparation et application des nouvelles exigences environnementales pour les bus scolaires (voir chapitre pertinent ci-dessus); 3) la négociation des termes et conditions et des nouveaux prix pour les prestations de services avec chaque société; 4) la prise de la décision finale sur la façon dont les

nouvelles lignes de bus seront attribuées aux différentes sociétés et finalement la signature des nouveaux contrats.

Accent sur les formations. Le groupe de travail Transport mettra l'accent sur l'amélioration de la formation de notre personnel (Bureau des transports, chauffeurs de bus et moniteurs), notamment en matière de sûreté et de sécurité. Cela se fera avec l'aide d'experts externes et couvrira un large éventail de situations. En collaboration avec la direction de l'école, nous organiserons, de manière plus sérieuse et cohérente, des formations sécurité pour nos élèves, y compris des exercices d'évacuation des bus, mais aussi des présentations dans les classes.

Application du cadre réglementaire. Le groupe de travail Transport s'efforcera activement de veiller à ce que les règles énoncées dans notre règlement, ainsi que les obligations légales des compagnies de bus soient pleinement respectées et mises en œuvre. Cela comprend également le système de pénalité qui est introduit pour tout manquement de la part de la compagnie de bus à fournir ses services conformément aux normes convenues avec notre APEEE. Le groupe de travail Transport surveillera également de près l'application des exigences de sécurité et de discipline énoncées dans le règlement sur les transports, y compris les performances de nos surveillants et chauffeurs.

Introduction du nouveau Backoffice APEEE - Transport. Le nouveau système Backoffice, développé en interne par notre responsable informatique, sera introduit pour les inscriptions transport de l'année scolaire 2020-2021 et sera utilisé pour le fonctionnement quotidien du secteur. La transition en douceur vers le nouveau système informatique devra être assurée et notre personnel devra consacrer du temps à se familiariser pleinement avec les nouvelles modalités avant le lancement officiel du système. Le nouveau Backoffice APEEE permettra également de développer de nouvelles fonctionnalités dans le nouveau système de transport informatique («Présence dans les bus»), y compris la possibilité pour les parents de se connecter et de vérifier en ligne si leur propre enfant est dans le bus, et si des retards sont signalés en cours de route.

En ce qui concerne le fonctionnement quotidien du service, tout sera mis en œuvre pour que celui-ci soit encore amélioré dans l'intérêt des élèves, de leurs parents et de l'école. Le groupe de travail Transport restera disponible et à l'écoute des parents. Nous essayons de satisfaire la plupart des demandes et de traiter tous les parents de la même manière, au mieux de nos capacités. Nous répondons à vos préoccupations et recommandations dans un délai très court. Le but ultime de nos efforts collectifs est de veiller à ce que vos enfants soient en sécurité et se sentent bien pendant leur trajet vers et depuis l'école.

Le groupe de travail Transport

Fani ZARIFOPOULOU Kamila KAUKIEL Geraldine BARRY Elena MARTIN ALONSO

RAPPORT DES ACTIVITES PERISCOLAIRE

Organisation du service des activités périscolaires

L'organisation et la gestion du service des activités périscolaires relèvent de la compétence exclusive de l'APEEE.

Le <u>Conseil de direction</u> de l'APEEE assume la responsabilité globale du service des activités périscolaires de l'école. Le Conseil adopte, entre autres, toutes les décisions liées à la politique, approuve les projets de budget, le programme des activités annuelles et les projets de comptes consolidés du secteur. Il délègue la supervision générale du service au groupe de travail des activités périscolaires et désigne, parmi ses membres, un responsable du secteur chargé des activités périscolaires et présidant le groupe de travail.

Le groupe de travail de l'APEEE pour les activités périscolaires (ci-après le « groupe de travail ») se compose de représentants des parents d'élèves. En 2018 - 2019, le Conseil de direction de l'APEEE comptait six (6) membres : Mme Nicole STYLIANIDOU (responsable du secteur), M. Adán CASTILLO DÍAZ, M. Tomáš HRUBÝ, Mme Rosita LAKE, M. Anastassios PAPADOPOULOS, Mme Yvonne STAUSBOLL.

Le Bureau des activités périscolaires compte trois membres du personnel de l'APEEE : M. Jacky MATERNA (responsable des activités périscolaires), M. Sochip CHY (assistant, employé à temps plein) et M. Abdesslam DJEMA (assistant, employé à temps partiel).

Le <u>Bureau des activités périscolaires</u>, sous la direction de M. <u>Materna</u>, <u>assure</u> le fonctionnement quotidien du service conformément au cadre établi par le Conseil. Il est chargé du bon fonctionnement des activités (y compris conclure des contrats) et de la procédure d'inscription, conformément aux directives établies. Il constitue le point de contact des parents d'élèves et des fournisseurs de service. En cas de problèmes particuliers, le Bureau informe immédiatement les membres du groupe de travail afin de prendre une décision sur toutes les questions importantes et/ou urgentes. En cas de réclamations ou d'incidents graves, le groupe de travail se charge des échanges avec les parents.

Le groupe de travail et le personnel responsable se réunissent régulièrement, environ une fois par mois, pour examiner la situation actuelle, traiter d'éventuels problèmes et prendre des décisions pour le bon fonctionnement du service.

Activités périscolaires en 2018 - 2019

Les activités périscolaires (à l'exception de « Snack & Go » et de « l'Étude supervisée » (Monitored study)) visent à développer l'intérêt ou le talent de l'élève dans un domaine particulier. Les activités périscolaires ne sont pas conçues comme un service de garde des élèves au sens de la garde d'enfants gérée par le Centre d'éducation et d'accueil des jeunes enfants de la Commission européenne (« la garderie »).

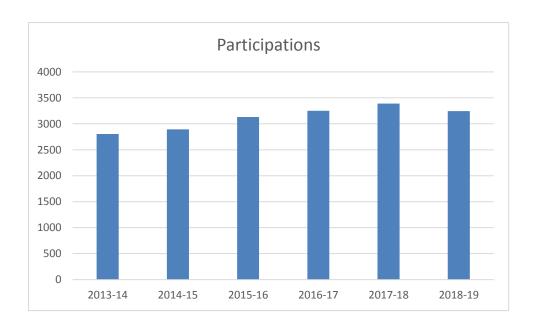
Les activités périscolaires visent à proposer un contenu pédagogique qualitatif dans un contexte structuré mais informel. Les activités périscolaires permettent aux élèves de découvrir, d'améliorer et de développer certains talents, que ce soit dans le domaine de l'art, du sport ou de la musique. Elles offrent à des élèves ayant les mêmes centres d'intérêt l'opportunité de travailler étroitement, en petits groupes, et de laisser libre cours à leur enthousiasme et leur créativité. Certaines activités, en particulier pour les élèves du secondaire, s'axent parfois davantage sur l'amélioration des compétences.

Une division de l'activité en niveaux d'éducation constitue l'exception plutôt que la règle pour diverses questions d'organisation (contraintes d'espace et d'emploi du temps dans les locaux de l'école, élèves d'âges différents, manque de personnel pour les tests de niveau, etc.). Lorsqu'elle est pertinente, la répartition en différents niveaux est clairement indiquée sur le programme des activités.

Les activités sont organisées en anglais ou en français. Il est très exceptionnel de donner un cours dans une autre langue de l'UE et ce n'est possible que si le contenu de l'activité est lié aux traditions culturelles d'un pays spécifique (par exemple, des danses folkloriques grecques).

En 2018 - 2019, l'augmentation de l'effectif scolaire a suivi un taux similaire aux années précédentes, tandis que les inscriptions ont diminué pour le cycle maternel. La baisse du nombre d'élèves de la maternelle s'est répercutée sur le nombre de participations (participation totale des élèves inscrits aux activités) aux activités périscolaires, qui ont diminué d'environ 4,4 %.

	2013 - 2014	2014 - 2015	2015 - 2016	2016 - 2017	2017 - 2018	2018 - 2019
Activités	238	227	248	253	266	274
Élèves inscrits	961	1010	1094	1135	1210	1186
Participations	2803	2894	3132	3252	3391	3246
Effectif scolaire	2870	2906	2989	3041	3059	3104



Les élèves de P1 et P2 représentent les groupes d'élèves les plus nombreux des activités périscolaires. Plus de 40 % des activités s'adressent à cette catégorie d'élèves. La participation aux activités périscolaires atteint son maximum le vendredi après-midi avec plus de 78 % des participations, où presque 90 % des élèves viennent de la maternelle ou des classes P1 à P2.

Activités principales en 2019

Règlement des activités périscolaires de l'APEEE

Le groupe de travail a préparé et présenté un Règlement des activités périscolaires de l'APEEE définissant les règles et les procédures sur lesquelles s'appuient le service des activités périscolaires à l'école et son fonctionnement. Ce travail résulte de plusieurs mois de préparation, car auparavant les règles se basaient sur les pratiques courantes et ne figuraient pas sous forme écrite, ou elles apparaissaient de manière fragmentée dans divers documents et sur le site Web de l'APEEE.

Le Règlement des activités périscolaires a réuni dans un seul document toutes les règles applicables et a fourni davantage de transparence et de responsabilisation vis-à-vis des parents.

Ces règles établissent le contexte général de toutes les décisions quotidiennes et autres décisions opérationnelles prises par les organes de l'APEE. Tous les utilisateurs de ce service doivent les respecter, notamment les moniteurs employés par l'APEE, ainsi que les élèves inscrits et leurs parents (personnes exerçant l'autorité parentale ou leurs représentants). Le règlement a été approuvé par le Conseil de direction de l'APEEE le 5 juin 2019 et révisé le 25 octobre 2019.

Meilleure communication - Base de données des réclamations

Depuis la précédente année scolaire, une nouvelle base de données en ligne a été implémentée afin que les parents puissent soumettre leurs réclamations ou signaler des incidents spécifiques (au lieu d'envoyer un e-mail ou de téléphoner). Grâce à la nouvelle base de données, le personnel de l'APEEE du Bureau des activités périscolaires et les membres du groupe de travail reçoivent immédiatement et simultanément les informations. Ensuite, chaque cas est attribué à un membre du personnel mais toutes les personnes impliquées sont au fait du suivi.

Cependant, cet outil en ligne reste assez peu utilisé, car les parents optent souvent pour les moyens de communication habituels, essentiellement les e-mails. Il faut faire connaître cet outil auprès des parents et les encourager à s'en servir comme outil principal pour transmettre des réclamations et signaler des incidents.

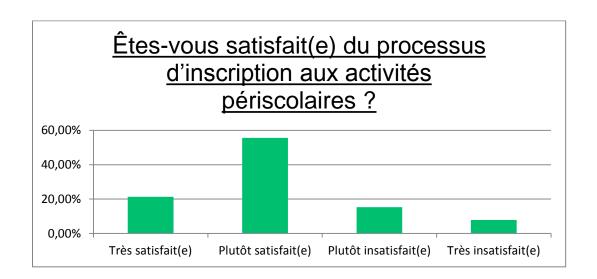
Nouvelles activités : propositions des parents d'élèves et nouveautés

En mars 2019, le groupe de travail a publié dans le bulletin d'information un appel pour des propositions de nouvelles activités. À la suite de cet appel, le groupe a reçu des propositions émanant surtout des parents et des enseignants, et suggérant des activités allant du codage à la nutrition et du yoga au football pour les filles. Certaines propositions évoquaient l'enseignement de langues supplémentaires par le jeu.

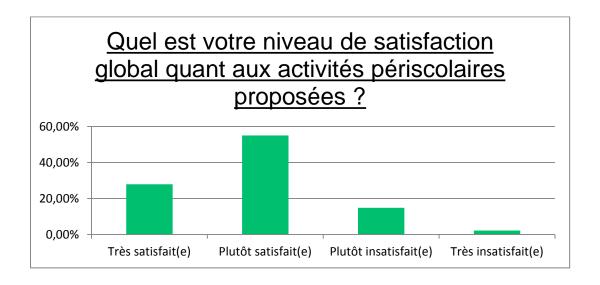
Le calendrier s'est révélé un véritable défi pour le groupe de travail (la plupart des membres ont rejoint le groupe après la réunion de l'Assemblée générale 2019), qui a dû présenter le projet de programme des activités pour 2019 - 2020 en mai 2019. Toutefois, le groupe de travail a pris acte de toutes les suggestions et les a étudiées avec intérêt, tout comme d'autres nouvelles activités, pour planifier les activités de 2020 - 2021.

Enquête de satisfaction

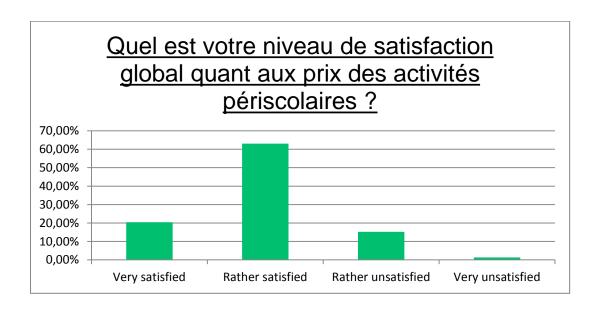
En mai 2019, le groupe de travail a lancé une enquête de satisfaction afin de recueillir l'opinion des parents sur leur expérience globale des activités périscolaires concernant la maternelle/l'école primaire et secondaire, le processus d'inscription, les tarifs, l'expérience avec le Bureau et les suggestions d'améliorations. Le taux de réponse fut satisfaisant, avec plus de 200 participations. En outre, les résultats ont indiqué que dans l'ensemble, les parents sont « plutôt satisfaits » ou « très satisfaits ».



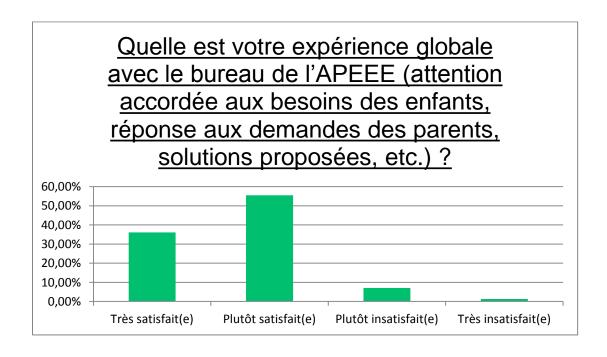
Quel est votre niveau de satisfaction global quant aux activités périscolaires proposées ? (229 réponses)



Quel est votre niveau de satisfaction global quant aux prix des activités périscolaires ? (230 réponses)



Quelle est votre expérience globale avec le bureau de l'APEEE (attention accordée aux besoins des enfants, réponse aux demandes des parents, solutions proposées, etc.) ? (227 réponses)



Les résultats détaillés de l'enquête de satisfaction sont disponibles sur le site Web de l'APEEE : https://apeeeb3.be/article/extracurricular-activities-satisfation-survey.

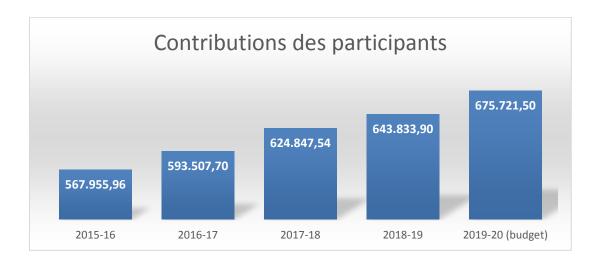
- Stage d'été 2019

Comme lors des années précédentes, le Bureau des activités périscolaires a organisé un Stage d'été pour les élèves du secondaire lors des deux dernières semaines de l'année scolaire (pendant la période du BAC). Cette année, le Stage d'été s'axait sur le sport et les arts. Le succès fut au rendez-vous, avec plus de 100 élèves participant au programme et à la sortie d'une journée à Walibi le dernier jour.

De plus, pour la seconde année consécutive, un cours intensif sur la culture et la langue chinoises a été proposé parallèlement au Stage d'été habituel. Deux groupes ont été formés avec huit (8) participants chacun, l'un se composant du cours obligatoire pour les S6-S7 prenant part au voyage en Chine et l'autre étant un cours d'introduction pour les élèves de S2 et plus.

Résultats financiers

Pour 2018 - 2019, le résultat d'exploitation enregistré fut un déficit de 26 554 € (le déficit prévu par le budget était d'environ 45 000 €) avec des frais d'exploitation légèrement supérieurs aux contributions des participants. Ceci s'explique par l'augmentation des salaires des moniteurs et sera progressivement compensé par une augmentation des prix des activités au cours des prochaines années.



Les frais liés au personnel constituent l'essentiel des dépenses des activités périscolaires. Le personnel se compose d'employés de l'APEEE et de moniteurs chargés d'animer les activités. Il en va de même pour les contributions aux activités, représentant plus de 98 % des revenus du secteur.

Les allocations des affaires générales augmentent en raison de la contribution du secteur aux dépenses liées au webmaster de l'APEEE.

Pour l'année scolaire 2018 - 2019, les inscriptions ont eu lieu en ligne à l'aide du système d'inscription électronique de l'APEEE. Cet outil, plus moderne et objectif, permet aux parents de gérer en ligne les inscriptions et les participations de leurs enfants aux services de l'APEEE.

Le groupe de travail des activités périscolaires

Nicole STYLIANIDOU Adán CASTILLO DÍAZ Tomáš HRUBÝ Rosita LAKE Anastassios PAPADOPOULOS Yvonne STAUSBOL

RAPPORT D'ACTIVITE CANTINE

I. Aperçu des activités de la cantine

Les activités du secteur HORECA comprennent principalement les cantines des étudiants et des enseignants ainsi que la cafétéria du secondaire (voir plus bas). Ce secteur offre également des collations et/ou le déjeuner le mercredi à la garderie postscolaire de l'OIB sur le site de l'école et aux activités périscolaires ; il offre également ses services à l'organisation de la Springfest, aux étudiants (fête du BAC) et à l'école (petits déjeuners, pique-niques et repas de travail). Sur la base d'une convention avec l'école, l'APEEE est exclusivement responsable de la gestion financière et administrative de la fourniture de ces services.

1. Cantine des étudiants

Inscriptions

Au 1^{er} trimestre, le nombre hebdomadaire total d'étudiants inscrits à la cantine est passé de 8 019 en 2017/2018 à 8 143 en 2018/2019 (garderie non comprise), ce qui représente une hausse de 1,5 % par rapport à l'année précédente (situation au 31/12/2018). La hausse se rapporte à tous les jours de la semaine et s'explique principalement par une augmentation des inscriptions des élèves du secondaire.

Graphique 1 : Evolution des inscriptions des dernières 6 années et l'année en cours 2019/20

1,000 900 800 936 700 851 600 500 400 300 200 100 2013/14 197 2014/15 2015/16 2016/17 2017/18 2018/19 2019/20 ■ Nurserv ■ Primarv ■ Secondary

Annual enrolments

Graphique: Inscription par jour de la semaine (moyenne en 2018/19)

2000 1800 1600 802 824 1400 826 797 1200 1000 800 914 933 600 922 400 931 200 202 202 Monday 202 Tuesday 183 Wednesday Thursday Friday ■ Nursery ■ Primary ■ Secondary

Enrolments per day

Composition des menus et ingrédients

Il y a un seul menu par jour. La direction de la cantine propose le menu et un nutritionniste externe l'examine ; le menu est toujours adapté en fonction de ses remarques.

Le menu est diffusé sur le site Web de l'APEEE et indique notamment la présence éventuelle d'ingrédients allergènes (par semaine). La photo du plat principal est aussi affichée tous les jours sur le site Web et sur les écrans de télévision de la cantine.

Le menu respecte les directives de la politique alimentaire de 1'APEEE (https://apeeeb3.be/sites/default/files/APEEE food policy.pdf), notamment : des fruits et légumes frais, des produits biologiques et locaux, la préférence accordée à la viande de haute qualité et des produits halieutiques durables, l'utilisation d'huiles d'olive et de tournesol pressées à froid, et la réduction au minimum de la viande rouge (1 fois par semaine), des produits déjà transformés (1 fois par mois) et des desserts contenant du sucre ajouté. Le nombre proposé de desserts à base de produits laitiers a été réduit (seuls les 3 produits les plus prisés) et les fruits sont privilégiés en dessert. Le directeur adjoint de la cantine surveille tous les jours la mise en œuvre de la politique alimentaire. Des rapports sont régulièrement soumis au groupe de travail cantine et des suggestions sont présentées au directeur de la cantine.

L'hygiène est régulièrement contrôlée. Les vérifications régulières exécutées par l'association Qualacs (www.qualacs.be) conformément au système d'analyse des dangers et des points critiques pour leur maîtrise (HACCP) confirment un niveau de conformité supérieur au seuil recommandé.

Les parents d'élèves sont cordialement invités à venir partager un repas avec leurs enfants et donner leur avis sur le service en remplissant un petit questionnaire en ligne. Les parents d'élèves peuvent

manger à la cantine de l'école à titre gracieux une fois par trimestre ; pour faire usage de cette possibilité, il suffit d'envoyer un e-mail au bureau de la cantine au moins un jour à l'avance.

2. Cantine des enseignants

L'APEEE offre également une cantine réservée aux enseignants, qui est organisée en self-service. Le plat principal du menu est le même que celui qui est servi dans la cantine des étudiants ; un buffet de salades et une soupe sont aussi proposés chaque jour, ainsi que des desserts, des boissons, du thé et du café. En 2018/19, la cantine des enseignants a enregistré une fréquentation d'environ 80 enseignants/jour. Le revenu moyen s'élève à environ 280 EUROS/jour, une baisse de presque 9 % par rapport à l'année antérieure. Actuellement, la cantine des enseignants crée un déficit qui est subventionné par d'autres activités. À l'avenir, il pourrait s'avérer nécessaire d'adapter en conséquence la politique tarifaire.

3. Cafétéria

La cafétéria est mise à la disposition des étudiants du secondaire, du personnel de l'école et des visiteurs. Elle propose des fruits, des sandwiches chauds et froids, des yaourts et desserts, de la soupe, des pâtes et des salades. Des sandwiches préparés sans ingrédients d'origine animale sont également disponibles à la vente. Il y a une demande croissante pour des services de cafétéria en raison de la surpopulation de l'école, mais l'infrastructure actuelle a une capacité limitée. Le projet de rénovation prévu devrait augmenter le nombre de services et de places, et créer un nouvel endroit attrayant pour manger, étudier et se détendre.

En 2018/19, la cafétéria a enregistré environ 400 à 500 clients/jour. La décision prise par la direction de l'école d'assouplir la politique de sortie de l'école a eu un impact négatif sur les résultats financiers de la cafétéria (-5 %). Le résultat général de la cafétéria pour 2018/2019 est proche du seuil de rentabilité.

4. Direction et personnel

Le directeur de la cantine est M. Didier Delhoux, et son adjoint est Mme Paola Catalano. M. Pascal Forton est le chef de cuisine. Il est aidé par 4 membres du personnel en cuisine (au lieu de 3 l'année dernière). 3 personnes sont chargées du lavage de la vaisselle, 2 personnes travaillent à la cafétéria, 1 personne externe assure le service à la cantine des enseignants et 1 autre personne externe aide à la préparation des collations pour la garderie. Le service aux tables est assuré par 27 personnes de l'entreprise externe Atalian.

Au nom des parents, nous tenons à remercier tous les membres du personnel d'HORECA pour les efforts individuels et collectifs qu'ils ont investis en vue de fournir des services et une alimentation de haute qualité à tous les membres de notre communauté scolaire :

Didier Delhoux, Paola Catalano, Nathalie Forest, Anna Di Marzio, Pascal Forton, Sakhi Zakharia, Youssef Messaoud, Fifi Muhizi, Mohamed Achcharifi, Thierno Barry, Jean-François Vonesch, et Abdellilah Mouthar.

5. Groupe de travail cantine

En début d'année scolaire, Maria Saura Moreno a été remplacée par Jakub Nice à la présidence du groupe de travail cantine de l'APEEE (en qualité de Membre du conseil de l'APEEE responsable de la

cantine). Maria Saura Moreno et Tomas Hruby continuent à assumer les fonctions de membres du groupe de travail cantine et ont été rejoints par 2 nouveaux membres, Nicole Stylianidou et Eleanna Stergiouli. Le groupe de travail cantine s'est régulièrement rencontré pour examiner les problèmes actuels, mais aussi pour déterminer et proposer des mesures à prendre en vue d'améliorer le service. En février 2019, des membres du groupe de travail ont visité la cantine de l'école EEB2 Woluwe dans le but de procéder à l'échange des meilleures pratiques.

Le groupe de travail cantine est toujours à l'écoute des demandes et souhaits des parents d'élèves et invite tous les membres de la communauté de l'école à prendre contact à tout moment s'ils ont des préoccupations ou des idées relatives au secteur HORECA.

6. Comité cantine

Le comité cantine est un organisme consultatif qui sert de cadre entre l'école et l'APEEE pour discuter de tous les sujets relatifs à la cantine nécessitant une coordination avec l'école. Les représentants d'enseignants et d'élèves, ainsi que la direction de la cantine, participent en qualité d'observateurs. Le comité se réunit environ tous les deux mois. L'APEEE est représentée par les membres du groupe de travail cantine. Le comité cantine s'est réuni en septembre et décembre 2018 et en février, Mai et juillet 2019.

Les principales questions abordées ont été la collaboration avec l'école pour mener à bien des projets comme la desserte des tables par les étudiants, le rôle des surveillants, une plus grande offre d'aliments végétariens, le menu dans la cantine des enseignants, les modifications apportées à l'emploi du temps scolaire du mercredi, le projet de self-service, l'inventaire du matériel de cuisine, etc.

Le groupe de travail cantine apprécie grandement et tient à souligner la démarche constructive de la direction de l'école. Il aimerait également remercier toutes les parties prenantes pour les échanges fructueux qui ont été tenus.

II. Situation financière

En 2018/19 le secteur HORECA de l'APEEE a terminé l'année avec un bilan annuel de +925,23 EUROS (par rapport au bénéfice prévu de presque 14 500 EUROS). Ce résultat a été principalement obtenu par une amélioration des revenus (+2 %) et la stabilisation des coûts engendrés par le personnel (-0,4 %). Contrairement à l'année précédente, le coût des aliments est resté stable en dépit de la hausse des prix de certains produits alimentaires de base, de l'utilisation constante de produits biologiques et de viandes de haute qualité, et de l'offre régulière d'une entrée (légumes crus ou soupe). Le contrôle rigoureux des coûts réalisé par la direction de la cantine a permis de compenser la diminution des revenus de certains services (cantine des enseignants, cafétéria). Les coûts des services de paiement ont été considérablement réduits (-14 000 EUROS par rapport à l'année dernière) et devraient baisser encore plus l'année prochaine. D'autres investissements ont également été effectués pour améliorer le service (coupe-légumes).

Pour l'année 2019/2020 le projet de budget présente un déficit de presque 46 000 EUROS, qui serait dû principalement à des marges considérables prévues pour l'achat de vaisselle jetable biodégradable (+35 000 EUROS) et à la hausse des coûts du personnel (+70 000 EUROS) et des coûts partagés versés au budget des Affaires générales (+13 000 EUROS). Le budget est basé sur une estimation prudente des recettes prévues et une hausse minimale des prix des matières premières (indexation seulement).

Horeca financial results 2019/20 (budget) 2018/19 EUR 260.88 2017/18 EUR 45,946.29 2016/17 -EUR 9,512.54 2015/16 EUR 176,605.57 2014/15 EUR 242,398.80 2013/14 2012/13 -EUR 35,576.00 2011/12 -EUR 204,066.25 2010/11 -EUR 203,897.03 2009/10 2008/09 EUR 22,969.69 -EUR 250,000.00 -EUR 200,000.00 -EUR 150,000.00 -EUR 100,000.00 -EUR 50,000.00 EUR 0.00 EUR 50.000.00 EUR 100.000.00 EUR 150.000.00 EUR 200.000.00 EUR 250.000.00 EUR 300.000.00

Graphique 3: Résultats du secteur HORECA dans les années précédentes

En cas d'une nouvelle hausse importante des coûts, il sera sans doute nécessaire de réviser la tarification des services à l'avenir (la dernière augmentation des prix a été approuvée par l'Assemblée générale en 2012). Le groupe de travail cantine va suivre de près l'évolution de la situation financière du secteur HORECA et proposera des mesures pour l'année scolaire 2020/2021, le cas échéant.

Les résultats détaillés sont présentés dans le rapport de la situation financière globale.

III. Mesures prises en 2018/19

1. Générales

- a. Dans la foulée des bonnes pratiques du secteur des transports, le groupe de travail cantine a élaboré une nouvelle règlementation HORECA. Ce document complet résume et met à jour les règles et procédures relatives aux services du secteur qui étaient auparavant dispersées dans différents documents. La version actuelle a été approuvée par le conseil d'administration de l'APEEE en juin 2019 et constitue le point de référence principal pour toute information ou question concernant ce secteur.
- b. Un nouvel appareil a été acheté pour la cuisine : un coupe-légumes RobotCoupe. Son utilisation permettra un meilleur choix d'ingrédients frais et biologiques, et réduira la quantité de légumes prétraités achetés. Il facilitera la recherche de nouveaux fournisseurs locaux et permettra d'ajouter des nouvelles recettes au menu de la cantine. Il permettra également d'obtenir un meilleur rapport coût/efficacité par l'achat de produits en vrac et de répondre à la demande pour davantage de plats végétariens.

- c. Le groupe de travail a introduit un outil en ligne de mesure de la satisfaction des parents d'élèves qui mangent à la cantine. La majorité des commentaires reçus étaient très positifs.
- d. Les discussions se poursuivent avec des entrepreneurs éventuels pour l'introduction d'une cantine self-service. Un accord de principe sur ce projet a été conclu avec l'école. Le groupe de travail a reçu plusieurs offres de consultants ; ce processus se poursuivra tout au long de l'année scolaire 2019/2020 en vue de préparer la documentation intégrale du projet d'ici la fin de l'année scolaire.
- e. Le groupe de travail a mené une enquête auprès des enseignants concernant leur degré de satisfaction à l'égard de la cantine des enseignants et de la cantine des étudiants. Les résultats dans l'ensemble étaient plutôt positifs, les commentaires individuels ayant fournis de nombreuses suggestions d'amélioration.
- f. De nouveaux panneaux d'insonorisation ont été installés dans la cantine, le tout financé par l'école. L'installation de ces panneaux a permis de réduire le niveau sonore dans certaines parties du réfectoire. Néanmoins de nouvelles mesures doivent être prises afin de réduire le bruit à un niveau acceptable.
- g. Un avis de recrutement a été publié en juin 2019 pour le poste d'assistant administratif à la cantine. La candidate retenue, Mme April Catanan, commencera son travail à partir de la nouvelle année scolaire.
- h. Au 2^e trimestre, 2 membres du personnel ont été affectés à de nouvelles fonctions : M. Achcharifi a renforcé l'équipe en cuisine et M. Thierno a remplacé un employé en absence prolongée à la cafétéria.
- i. La cantine a déposé une demande d'agrément pour participer au programme d'aide « Lait, fruits et légumes à l'école » de l'Union européenne.
- j. Grâce au recrutement du directeur informatique de l'APEEE, la cantine a pu sensiblement réduire les coûts exorbitants demandés par ING pour les paiements de la cantine.

2. Maternelle et primaire

- a. Grâce à l'accord conclu avec l'école concernant la nécessité de modifier l'emploi du temps quotidien des classes de maternelle, depuis septembre 2018, les élèves de maternelle peuvent prendre un déjeuner chaud le mercredi. Un changement identique pour le primaire est encore en discussion avec l'école.
- b. Une nouvelle Convention avec l'OIB régissant la fourniture de déjeuners et collations aux enfants allant à la garderie de l'école EEB3 a été signée.
- c. Suite aux demandes faites par les parents d'élèves, le groupe de travail, en étroite collaboration avec le nutritionniste et la direction de la cantine, a examiné les menus des collations servies à la garderie de l'OIB et à l'activité périscolaire « Snack & Go ». Le nouveau menu contient une plus faible quantité de sucre, plus de légumes crus, et correspond mieux au menu principal de la cantine.
- d. Depuis septembre 2018, les « tartinistes » mangent avec leur classe dans le réfectoire principal (ne s'applique pas aux classes du secondaire).

3. Secondaire

a. Vu que la majorité des élèves ne peuvent pas déjeuner à la cantine le mercredi, la cantine a introduit l'option de repas froids à emporter pour le secondaire. Cette option rentre dans le

- cadre de l'inscription normale aux services cantine. Des discussions se poursuivent avec l'école pour proposer également cette option aux élèves du primaire, mais sans succès pour le moment.
- b. Deux nouvelles fonctionnalités ont été introduites au badge de la cafétéria : la recharge en ligne et l'aperçu de l'historique des transactions. Le badge peut désormais être rechargé de montants allant de 10 à 100 EUROS. Les méthodes de paiement suivantes sont acceptées : cartes bancaires principales, Bancontact ou virements bancaires. Pour accéder à ces fonctionnalités, il faut en faire la demande au bureau Cantine.
- c. Un nouveau projet de rénovation complète de la cafétéria a été lancé. L'étude de faisabilité devrait être prête avant fin 2019, la mise en œuvre de la 1^e phase étant prévue pour l'été 2020.
- d. En collaboration avec l'école, un système de zones autonettoyantes a été introduit pour les étudiants du secondaire. L'école a également approuvé le renforcement nécessaire de la supervision pédagogique des élèves du secondaire pour éviter les problèmes liés à la surpopulation de l'école.

IV. Mesures prévues pour 2019/2020

- Cours de cuisine et visites de la cuisine pour les classes de maternelle
- Rénovation de la cafétéria
- Étude de faisabilité pour l'introduction d'un self-service
- Introduction d'alternatives végétariennes quotidiennes
- Organisation d'une ou de séances d'information pour les parents d'élèves
- Étude de la possibilité d'offrir des plats sans gluten et sans lactose
- Réduction supplémentaire du bruit
- Examen de l'accessibilité du déjeuner le mercredi pour les élèves du primaire et introduction des déjeuners froids à emporter à titre de mesure provisoire
- Intégration de la Semaine Verte dans le projet éducatif de l'école (« Semaine de la santé »)
- Poursuite de l'offre de plats traditionnels des cultures et communautés représentées dans notre école, et ajout également de plats de la cuisine du monde entier
- Reprise de la gestion des distributeurs opérés par l'école (le contrat actuel expire à la fin de l'année scolaire)

Le groupe de travail cantine : Tomas HRUBY, Jakub NICE, Maria SAURA, Eleanna STERGIOULI et Nicole STYLIANIDOU

RAPPORT COMMUNICATION

Le présent rapport présente les travaux du groupe de travail de l'APEEE dans les domaines suivants:

- (1) Communication régulière
- (2) Site web
- (3) IT

1. Communication régulière

Le groupe de travail communication de l'APEEE, recueille les informations concernant la vie à l'école et dans les services de l'APEEE, et les porte à l'attention des parents et des élèves sous la forme d'une lettre d'information. L'APEEE diffuse cette lettre d'information en général chaque semaine aux parents qui ont choisi de la recevoir.

Récemment, afin d'améliorer le flux d'informations entre les différents acteurs (les différents secteurs de l'APEEE et l'administration scolaire) et de fournir aux parents des informations mieux ciblées et plus variées avec la lettre d'information et sur le site web, nous avons engagé en octobre une responsable de communication professionnelle.

La responsable de communication a amélioré la lettre d'information et travaille toujours sur une nouvelle version du site (voir plus bas).

2. Site web

L'APEE a travaillé sur un nouveau site web bilingue (EN/FR) pour l'association — et, au moment de la rédaction du présent document, il devrait être lancé au plus tard en février 2020, en supposant que tous les essais en cours sont menés à bien.Le site web a été conçu pour être plus moderne et convivial et mieux servir les besoins de l'APEEE afin de communiquer ses activités aux parents.

Un nouvel élément «MY APEEE» sera inclus sur le site web où les parents pourront se connecter et afficher des informations détaillées sur leur enregistrement pour les services de l'APEEE, ainsi que sur différentes fonctions, telles que les achats en ligne («Springfest tickets/Student projects./...») pour recharger le badge de la cafétéria (pour les étudiants de l'enseignement secondaire) et une bibliothèque de documentation de l'APEEE. Il est prévu que le système d'inscription soit également migré vers MY APEEE dans les prochains mois.

Le conseil de l'APEEE souhaiterait particulièrement reconnaître les travaux du responsable informatique de l'APEEE, Lucas Tasho, pour le développement du nouveau site web, ainsi que la responsable de communication de l'APEEE, Anthi Keramida.

3. IT

Au-delà de la maintenance quotidienne de la plateforme informatique APEEE et de la prestation de services, l'objectif principal du secteur de l'informatique cette année a été le développement du nouveau site Web, la création et le déploiement de la fonction « présence dans les bus » à travers la mise en place de tablettes dans les bus et le développement d'un système d'inscription électronique amélioré et du site MyAPEEE. Il est prévu que le nouveau site MyAPEEE sera lancé au plus tard en juin 2020 à temps pour les inscriptions 2020-21.

RAPPORT DU TRESORIER ANNEE FISCALE 2018-2019

Résultats 2018 - 2019 et activités connexes :

En raison d'un nouveau calcul par le PMO des indemnités de transport remontant à l'exercice 2014 - 2015 pour toutes les écoles européennes, l'APEEE a dû introduire une clause en 2018 - 2019 (le montant reste à déterminer) pour couvrir les paiements rétroactifs dus au PMO et une clause pour les prochaines années. Par conséquent, le résultat négatif (déficit) est plus élevé que prévu dans le budget mais en termes réels, la situation financière de l'APEEE pour 2018 - 2019 présente un résultat positif de 19 645,73 € par rapport à un budget initial de -65 175,87 €.

Les **résultats financiers 2018 - 2019** sont résumés ci-après¹. Les différences par rapport au budget prévisionnel représentent un très faible pourcentage du chiffre d'affaires total en raison de plusieurs différences mineures entre les revenus et les dépenses.

- 1. Secteur de la **cantine** : bénéfice de 925,23 € par rapport à un budget prévisionnel de +14 676,23 €.
- 2. Secteur du **transport**: bénéfice de 3 154,39 € par rapport à un budget prévisionnel de 23 560,22 € (principalement en raison de la réduction des coûts ALE).
- 3. Secteur des **activités périscolaires** : déficit de -26 554,05 € par rapport à un déficit prévu de -45 649,09 €(principalement en raison d'une réduction des coûts de Moniteur).
- 4. Secteur des **affaires générales** : bénéfice de 10 485,99 € par rapport à un déficit prévu de 10 642,79 € (en raison du départ de l'assistant I.T. en milieu d'année).
- 5. L'événement Springfest a permis un profit de 7 956,40 € (Rapport SF19 publié séparément).
- 6. Le compte étudiant a conservé l'équilibre prévu, sans profit ni perte. Plus de détails ci-dessous.
- 7. Les paiements du fonds social de l'APEEE se sont élevés à 3 527,65 €.

Par conséquent, la situation financière de l'APEEE est globalement solide et le budget 2018 - 2019 a été très bien géré. Ces dernières années, l'APEEE a enregistré des bénéfices considérables chaque année, et le Conseil avait pour objectif de réduire autant que possible le bénéfice. Cette année, nous avons atteint cet objectif. Nos objectifs futurs restent les mêmes, soit :

- maintenir un budget et des résultats de fin d'exercice équilibrés ;
- éviter tout bénéfice excessif ;

ne pas augmenter les prix sans raison ;

- gérer et protéger prudemment nos réserves ;
- réinvestir les excédents dans l'APEEE et l'école pour le bénéfice des élèves.

¹ Les clés de répartition utilisées sont : cantine 35 %, transport 50 %, activités périscolaires 10 % et affaires générales 5 %.

Étudiant 2018/2019

	Reçu	Payé
Voyage en Chine 18/19	52 500	48 133,44
Voyage ONU	8 795,7	8 795,46
Bal du Bac	43 266,06	45 052,01
Livres du Bac	9 955	10 175
Pulls (sweat-shirts) du Bac	3 840	5 117,98
Barbecue	4 160	4 160
Sweat-shirts à capuche (vêtements EEB3)	10 633	12 078,36
Cours obligatoire de chinois	880	790
Stage chinois	1 440	1 440
Premiers secours	920	
Total	136 389,76	135 742,25
Fonds social (dons)		3 527,65

Résumé de la gestion des fonds de l'APEEE pour 2018 - 2019 :

Gestion du budget :

Comme indiqué ci-dessus, et lors de la réunion de l'Assemblée générale de l'année dernière, la politique du Conseil vise à réduire le bénéfice excédentaire obtenu ces dernières années. Nous avons atteint cet objectif en 2018 - 2019 car nous savions et avions prévu dans le budget que certains coûts (par exemple pour la cantine, ainsi que les salaires pour les activités périscolaires) augmenteraient cette année. Mais il a été décidé de ne pas les compenser par une augmentation des prix, permettant ainsi d'obtenir un budget plus équilibré. Il a également été décidé de ne pas augmenter les prix pour 2019 - 2020. Les prix sont examinés chaque année.

Gestion des Réserves :

À la suite des présentations et des motions des deux réunions d'Assemblée générale précédentes, le Conseil de l'APEEE a convenu d'un Énoncé de politique d'investissement (annexe 1 de ce rapport) en mai 2019, suivi d'un document d'élaboration du portefeuille d'investissements (annexe 2) en juin 2019 et d'un plan d'exécution en octobre 2019 (annexe 3). Pour rappel, ce travail était nécessaire afin de mieux protéger les actifs financiers de l'APEEE, s'élevant à 2,4 millions € et se trouvant sur notre compte courant ING. Bien que nous ayons constamment besoin de liquidités de 1 million € sur nos comptes courants pour assurer le bon fonctionnement de nos activités, la somme de 1,4 million € est classée dans nos réserves. L'annexe 3 présente l'intention du Conseil d'investir 0,4 million € dans un portefeuille d'investissement dynamique sur une échéance à long terme et 1 million € dans un portefeuille plus défensif/équilibré, permettant un accès plus simple sur un court à moyen terme. Il est prévu de réinvestir la somme de 1 million € dans les projets de l'école/l'APEEE au cours des 1 à 4 prochaines années (voir le paragraphe suivant).

Disposition pour le transport :

En juin 2019, l'APEEE a reçu un e-mail du PMO de la Commission européenne établissant ce que selon lui l'APEEE aurait dû demander pour les coûts de transport pour tous les exercices financiers récents, remontant jusqu'à 2014. La différence entre les calculs du PMO et ceux de l'APEEE s'élevait à 200 000 € en faveur du PMO. Une équipe du Conseil de l'APEEE et du Bureau des transports a échangé avec le PMO afin de discuter de sa méthodologie et de ses calculs par rapport à ceux de l'APEEE pour déterminer les bons chiffres, qui selon nos espoirs, devraient diminuer à environ 80 000 €. Si le PMO et l'APEEE conviennent d'un nouveau calcul, il faudrait exécuter un paiement rétroactif en faveur du PMO, ce qui augmenterait le budget des années à venir. Une provision financière a été ajoutée pour 2018 - 2019 afin de couvrir les paiements rétroactifs, et une autre pour les prochaines années.

Examen de l'audit des comptes :

Aucune conclusion importante. (Voir la présentation séparée pour plus d'informations.)

Résumé de l'exercice et du budget 2019 - 2020 :

Nouvelles clés de répartition :

Des clés de répartition (pourcentages) sont utilisées pour réattribuer les frais généraux du budget des Affaires générales entre les secteurs (cantine, ECA, transport, élèves et Springfest). Elles sont examinées tous les trois ans et en décembre 2019, le Conseil a approuvé les clés de répartition révisées à introduire à compter de 2019 - 2020. Les clés se basent sur les coûts de chaque secteur comme pourcentage du coût total de tous les secteurs.

Assistant financier de l'APEEE:

Depuis novembre 2019, Mme Nathalie Forest (ancienne Assistante pour la cantine) occupe le nouveau poste d'Assistant financier/de secrétariat. Ce poste soulagera le trésorier et le HROM au niveau de plusieurs tâches, incluant la gestion financière quotidienne de l'APEEE, les comptes étudiant/Springfest et la plupart des interactions connexes avec l'école.

Investissement financier:

Les réserves de 1,4 million € mentionnés ci-dessus seront investies en janvier ou février 2020.

Plan d'investissement de l'APEEE/l'école :

Actuellement, afin de réinvestir une partie de nos réserves dans l'école/l'APEEE, les projets suivants sont activement considérés sous l'égide du Comité financier commun de l'école/l'APEEE :

- rénovation de la cafétéria ;
- rénovation/développement du théâtre de l'école ;
- installation d'auvents fixes autour des terrains scolaires afin de mieux exploiter les espaces extérieurs ;
- installation de sièges à l'extérieur ;
- davantage de porte-vélos ;
- transformation de la cantine en libre-service.

À l'exception du projet de libre-service pour la cantine, les coûts totaux estimés de ces idées devraient s'élever à environ 0,3 million €.

Ci-dessous trois à au rapport du trésorier.

Gerard Payne

Le Trésorier

Annexe I au rapport du Trésorier.

RÉUNION DU CONSEIL DU 21 MAI 2019

CA 19/2019 ADD1 REV1

Projet Énoncé de politique d'investissement APEEE Bruxelles III

I. Informations

APEEE Bruxelles III est une association internationale à but non lucratif de parents et d'élèves de l'école européenne d'Ixelles, à Bruxelles, régie par la législation belge. L'association s'occupe principalement d'organiser et de fournir un service de transport, des activités périscolaires et un service de restauration pour les élèves de l'école. Le Conseil de direction, composé des parents élus par l'Assemblée générale et les sections linguistiques, adopte les décisions de politique et surveille les activités quotidiennes du personnel. L'association compte 21 employés et présente un chiffre d'affaires annuel de +/- 5 millions d'euros. En tant qu'organisation à but non lucratif, l'association cherche à équilibrer le budget chaque année (ni profit ni perte).

Ce document doit servir à améliorer sur le long terme la gestion financière actuelle des actifs de l'APEEE, car le fait de maintenir l'intégralité du montant de réserve dans quelques comptes à taux zéro va à l'encontre de la protection de leur valeur en raison du taux d'inflation annuel.

La réforme a un objectif clé : préserver la valeur réelle du capital de l'APEEE à long terme (et si possible, gagner un peu plus que l'inflation). En parallèle, depuis sa réunion générale en janvier 2018, l'APEEE a initié une réflexion sur la réduction de tout risque financier imprévisible dans la gestion de ses comptes de liquidité en utilisant (autant que possible) le plan gouvernemental de capital garanti.

Le conseil considère deux sources de fonds :

- 1. Besoin de liquidité: ces sommes doivent être constamment disponibles pour faciliter un bon fonctionnement des activités quotidiennes des secteurs de l'APEEE (transport, activités périscolaires et restauration). Étant donné que les organes de l'APEEE surveillent étroitement et chaque mois les revenus de l'APEEE conformément aux procédures établies, le risque d'utilisation de la Réserve pour couvrir des besoins opérationnels ordinaires est limité.
- **2. Réserve** : ces quantités couvrent principalement :
 - a) des besoins inattendus dus à des événements imprévus ou des dépenses prévues pour les investissements, ou tout déficit opérationnel à court terme dans les secteurs de l'APEEE; cependant, la probabilité d'utiliser la réserve dans ce but est faible, et
 - b) les sommes à verser au personnel de l'association dans le cas extrême où l'APEEE cesserait ses activités. La probabilité d'utiliser la réserve dans ce but est très faible, car le fonctionnement de l'APEEE est étroitement lié à la mise en place et au fonctionnement de l'école européenne Bruxelles III (ci-après « EEB3 »).

Les actifs liquides existants totaux de l'APEEE s'élèvent à 2,5 millions EUR, pour lesquels le besoin de liquidité est estimé à 1,1 million EUR. Actuellement, la réserve est estimée à 1,4 million EUR (dont la « contribution » de l'employeur pour le personnel sous b) est estimée à 1 million EUR).

Dans l'ensemble, les revenus de l'association (les contributions annuelles des parents et les paiements des services) sont stables et prévisibles. Actuellement, le service de bus est remboursé par le budget de l'UE (sous forme d'indemnités de transport directement payées au secteur du transport de l'APEEE conformément à l'article 3 de l'annexe VII du Statut des fonctionnaires de l'UE).

II. Objectifs de rendement

Pour les sommes de besoin de liquidité, il est nécessaire d'évaluer s'il est possible et gérable de maintenir les soldes de comptes se trouvant dans différentes banques pour bénéficier de la garantie du gouvernement belge sur les dépôts. Le revenu négatif est accepté pour ce fonds. La réserve de liquidités n'est plus considérée dans cet Énoncé de politique d'investissement (ÉPI).

Pour cette Réserve, concernant le rendement, l'association souhaite principalement préserver la valeur de la monnaie (compenser l'inflation, estimée entre 1,5 et 2 % annuellement) et éventuellement toucher des revenus supplémentaires sans ajouter trop de risque pour le portefeuille.

III. Tolérance au risque

<u>Volonté de prise de risque</u>: le Conseil est très prudent à l'égard des investissements financiers et souhaite éviter les risques excessifs. Il existe un consensus sur le fait que l'argent doit être mieux géré de façon à préserver la valeur réelle sur le long terme.

<u>Capacité à prendre des risques</u>: le Conseil a peu d'expérience, voire aucune, dans le domaine des investissements financiers. Cependant, compte tenu de la stabilité des dépenses et des revenus, et de la perspective à long terme des montants de réserve, l'APEEE peut supporter une certaine volatilité, en particulier pour le montant de liquidité spécifique de 1 million EUR réservé aux obligations envers le personnel (comme défini dans I.2.b)).

<u>Tolérance au risque</u>: afin de concilier la capacité considérable à supporter les risques et la préférence apparente de l'association pour un risque/une volatilité faibles, la tolérance au risque doit être décrite comme « modérée ».

IV. Contraintes et liquidités

- La réserve de liquidités et les recettes stables devraient couvrir tous les besoins des secteurs de l'APEEE pour une année donnée.
- Des sorties d'investissement devraient être réalisées dans les 1 à 3 ans à venir, essentiellement dans le secteur HORECA, car à partir de 2021 (possible instauration du libre-service à la cantine, rénovation de l'infrastructure de la cafétéria, achat d'un nouveau matériel de restauration pour la production alimentaire), car une disposition spécifique du budget 2021 de l'école, ainsi qu'une approbation préalable de la Régie des bâtiments (peu probable avant 2021) sont nécessaires. Toute dépense, faible, de la part de l'APEEE ne dépasserait pas 100 000 EUR en 2019 2020. Par

conséquent, ces dépenses pourraient être couvertes par le fonds de liquidité disponible, si les conditions du marché ne sont pas favorables pour les fonds de réserve.

V. Échéance

Le fonds de liquidité couvre les besoins de liquidité de l'APEEE.

Comme indiqué sous I. ci-dessus, l'échéance pour la gestion rentable à long terme des actifs de l'APEEE est inextricablement liée à la probabilité de les utiliser sur une période à moyen/long terme.

Dans ce contexte, les montants de réserve décrits dans la Section I respectent l'échéance suivante :

- a) une échéance en plusieurs étapes et à moyen terme pour les montants de 2.a.; aucun retrait n'est prévu pour les 2 à 3 ans à venir, étant donné qu'aucun investissement majeur nécessitant une forte contribution de l'APEEE dépassant 100 000 EUR n'est prévu avant la période budgétaire 2021 de l'école; et
- b) les montants de 2.b ne doivent, en principe, pas être utilisés à court ou moyen terme (3 à 5 ans). Il est donc possible de conclure sans crainte que l'échéance dépasse très nettement 10 ans.

VI. Impôts

- L'association ne paie pas d'impôts sur le revenu, conformément à la législation belge.
- Cependant, elle est soumise à des retenues à la source pour tout revenu généré par des options de placement.
- Les incidences fiscales seront clarifiées avec les comptables et l'avis du conseiller juridique (cabinet juridique KOAN) sera présenté à l'occasion de la réunion du Conseil le 21 mai 2019.

VII. Considérations juridiques/réglementaires

- L'association ne doit remplir aucune obligation juridique particulière concernant les
 investissements. La loi n'impose pas de conserver des réserves suffisantes pour payer le personnel
 dans le cas extrême, et très improbable, où l'APEEE cesserait ses activités; cette politique est
 menée par précaution (« bonne pratique »), démontrant la responsabilité sociale de l'APEEE
 envers ses employés.
- Lors de sa réunion le 30 avril 2019, le Conseil a décidé à une large majorité que son mandat conféré par les deux Assemblées générales successives et ses tâches de gestion réglementaires incluent également de décider précisément de la gestion à long terme des actifs de l'APEEE. En outre, le Conseil a convenu de présenter à la prochaine Assemblée générale de 2020 un rapport complet sur les objectifs précis et les modalités d'exécution.

VIII. Circonstances exceptionnelles

- L'APEEE est gérée par des bénévoles disposant de connaissances et d'une expérience limitées dans le domaine des affaires/investissements.
- Le Conseil prend ses décisions à la majorité.

- L'association faisant très attention aux dépenses, elle est par conséquent réticente aux frais.
- En raison de la nature de l'APEEE, il faut également envisager des investissements ESG responsables.

IX. Attentes de rentabilité du marché

Les attentes de rentabilité du marché désignent les attentes concernant les rendements futurs de différentes catégories d'actifs et leur volatilité. Ces attentes doivent être associées aux objectifs de rendement et de risque (Sections II et III) et aux contraintes afin d'établir un plan stratégique de répartition des actifs adéquat.

Les attentes se basent sur les données (d'historique) précédentes. C'est pourquoi un rendement annualisé sur 5 ans a été choisi et ajusté, si nécessaire. Par souci de simplicité, les performances des fonds sélectionnés gérés par BlackRock ont été choisies comme indicateurs pour les données de risque et de retour.

Catégorie d'actifs	Rendement prévu	Écart type anticipé
Espèces (EUR)	négatif	-
Obligations	1 %	2,5 %
gouvernementales ²		
Obligations	1,5 %	2,2 %
d'entreprise ³		
Actions ⁴	4 %	10,8 %
Immobilier (REIT) ⁵	4 %	11,8 %

X. Répartition des actifs

Compte tenu de l'échéance d'investissement à long terme pour la réserve et de l'écart type anticipé, toutes les catégories d'actifs conviendraient à une répartition dans le portefeuille. Toutefois, les obligations de caisse et gouvernementales n'offrent pas de rendement protégeant le capital après ajustement pour l'inflation attendue et ne satisfont donc pas l'objectif de rendement. Toute association d'obligations d'entreprise, d'actions et d'immobilier devrait fournir le rendement souhaité sans dépasser les risques acceptables. La réserve s'élève à 1,4 million EUR et ne devrait pas diminuer, au moins pendant une longue période, en dessous de 1 million EUR, permettant ainsi une baisse d'environ 30 %. Même si l'échéance à long terme et la capacité à supporter la volatilité permettraient une répartition stratégique d'une stricte équité, la faible tolérance au risque et les éventuelles (bien que très limitées et improbables) sorties après 3 ans requièrent d'inclure des obligations.

_

² BlackRock BGF Euro Bond Fund ; fonds bien diversifié avec investissement dans les affaires publiques, principalement en EUR ; le rendement annualisé sur 5 ans était de 3,2 % ; Morningstar - 5 étoiles.

³ BlackRock BGF Euro Corporate Bond Fund ; fonds bien diversifié avec investissement dans les affaires d'entreprise, principalement en EUR ; le rendement annualisé sur 3 ans était de 3,2 % ; Morningstar - 5 étoiles.

⁴ BlackRock BGF Global Opportunities Fund Class; fonds bien diversifié avec investissement dans des actions à l'échelle internationale; le rendement annualisé sur 5 ans était de 9,20 %; Morningstar - 4 étoiles.

⁵ BlackRock BGF World Real Estate Securities Fund; investit surtout dans les sociétés d'investissement immobilier cotées (REIT) et les actions des sociétés de gestion immobilière; le rendement annualisé sur 3 ans était de 4,9 %; Morningstar - 3 étoiles.

Catégorie d'actifs	Répartition stratégique	Répartition tactique acceptable
Obligations (essentiellement d'entreprise)	20 %	10 - 40 %
Actions (incluant l'immobilier)	80 %	60 - 90 %

XI. Recommandations pour le Conseil

Le nombre d'options de placement permettant d'établir un portefeuille d'investissements conforme à la Répartition des actifs définie dans la section X est presque illimité. L'utilisation de fonds indiciels négociables en bourse (ETF) est la manière la moins coûteuse d'établir un portefeuille diversifié. Toutefois, respecter la répartition stratégique avec des ajustements tactiques nécessiterait, constamment, de surveiller activement et de rééquilibrer le portefeuille, et de prendre d'autres décisions d'investissement. En raison des connaissances et des ressources limitées, un portefeuille (discrétionnaire) géré convient mieux aux besoins et à la situation de l'association.

Compte tenu des considérations ci-dessus, le Conseil autorise le trésorier à solliciter des offres de gestionnaires de placement, fournissant des portefeuilles discrétionnaires. La Réserve sera divisée équitablement entre 3 à 5 gestionnaires avec au minimum 25 % investis dans le(s) portefeuille(s) ESG.

Annexe II au rapport du Trésorier

RÉUNION DU CONSEIL DU 18 JUIN 2019

Présentation/Décision (CA 37/2019)

Document de travail

Élaboration du portefeuille d'investissements de l'APEEE III

1. Informations

Le Conseil de l'APEEE a approuvé son Énoncé de politique d'investissement (ÉPI) le 21 mai 2019. Il conclut que l'APEEE souhaite investir une partie de ses actifs financiers (la Réserve) dans un portefeuille avec une répartition stratégique de 60 % en actions (incluant des actifs alternatifs tels que l'immobilier) et 40 % en obligations. Ce document doit permettre de décider plus facilement quels instruments de placement choisir. Cet ÉPI stipule également qu'il faut considérer la faisabilité d'un investissement dans des portefeuilles axés Environnement, Social et Gouvernance (ESG). La sélection doit tenir compte des frais.

2. Options disponibles

En pratique, trois options majeures permettent d'élaborer le portefeuille souhaité :

- Sélectionner directement des titres individuels (obligations et actions): ce type ne concerne que les investisseurs avisés et ne convient absolument pas aux besoins, à la situation et aux capacités de l'APEEE. Cette option ne sera donc pas traitée dans ce document.
- 2. Opter **pour des fonds**: compte tenu de la préférence pour des frais faibles et du large choix de fonds indiciels cotés disponibles pour élaborer le portefeuille désiré à très bas coût, cette alternative doit être envisagée. Cependant, elle requiert une certaine implication du Conseil (ou au moins de certains de ses membres) et des connaissances en matière d'investissement. Elle est abordée plus en détail dans ce document.
- 3. Investir dans des portefeuilles à gestion discrétionnaire : en Belgique, certains

⁶ Il est nécessaire de cibler une répartition stratégique des actifs. Le portefeuille est rééquilibré vers une répartition stratégique s'il en dévie considérablement. La répartition stratégique permet au gestionnaire du portefeuille d'exprimer son avis sur les marchés et de dévier temporairement de la répartition stratégique. Elle élimine également le besoin de rééquilibrer constamment le portefeuille si les valeurs boursières de composants individuels changent.

gestionnaires de placement fournissent des portefeuilles discrétionnaires correspondant au profil de portefeuille que recherche l'APEEE. Il est assez simple d'investir dans cette option. Le Conseil doit sélectionner un ou plusieurs des gestionnaires/portefeuilles et régulièrement, au moins une fois par an, examiner cet investissement avec le(s) gestionnaire(s). Les frais peuvent varier mais certains restent à un niveau raisonnable (les frais annuels de la solution d'investissement Kronos d'ING s'élèvent à 1,5 % pour les portefeuilles dépassant 250 000). Certains portefeuilles axés ESG sont également disponibles.

Le risque de crédit est limité, voire inexistant, pour le gestionnaire de placement mais le risque des marchés financiers demeure. Il faut donc diviser l'investissement entre plusieurs gestionnaires pour gérer le risque de différentes manières ou avec différents objectifs sans limiter le risque/l'exposition de crédit vis-à-vis du gestionnaire. Si leConseil décide de faire appel à davantage de gestionnaires, il ne doit pas oublier que l'association de divers portefeuilles/investissements peut potentiellement créer un ou plusieurs risques imprévus.

Étant donné que le processus d'investissement dans un portefeuille à gestion discrétionnaire est simple, il n'est pas traité plus en détail.

Le Conseil a demandé à étudier plus en détail les options des points 2 et 3 lors de la réunion du 21 mai 2019.

3. Élaborer son propre portefeuille de fonds

Lors des discussions précédentes, une option de création du portefeuille d'investissements à l'aide de fonds indiciels négociables en bourse (ETF) a été évoquée. Les recherches suggèrent que cette approche passive de l'investissement peut fournir de meilleurs rendements que des portefeuilles (discrétionnaires) gérés activement, en particulier en tenant compte des frais. En effet, certains fonds indiciels négociables en bourse (ETF) s'accompagnent de frais quasiment nuls. Toutefois, le Conseil devrait alors prendre toutes les décisions d'investissement en interne. La question se complique encore du fait des dizaines de fournisseurs d'ETF proposant des milliers de fonds. Ainsi, il est impossible de résumer ce qui est disponible et de fournir une liste d'options simple à partir de laquelle choisir.

Ci-dessous figure un processus décisionnel simplifié avec en exemple deux fournisseurs majeurs afin d'illustrer la complexité et les défis posés par cette tâche. Il ne doit pas être considéré comme un conseil d'investissement ou une recommandation et ne sert pas non plus de guide pour le processus décisionnel d'investissement.

Partons du principe que le Conseil n'a aucune perspective spécifique sur les conditions du marché à

-

⁷ Ces ETF cherchent à imiter un indice particulier. Ils sont conçus pour offrir des performances conformes à celles des actifs sous-jacents (généralement des actions ou des obligations) de cet indice.

ce stade et commence avec la répartition stratégique convenue, 60 % d'actions et 40 % d'obligations.

a. Élaborer un portefeuille de fonds d'actions

Nous pouvons examiner l'offre des ETF proposés par Vanguard⁸. Si nous optons pour tous les ETF passifs pouvant être achetés en EUR, même si la devise de base peut éventuellement varier, nous obtenons une liste de 14 ETF figurant dans l'annexe I. Le plus simple consiste à choisir le FTSE All-World UCITS ETF⁹, car il couvre le monde entier et offre la diversification nécessaire.

Cependant, à ce stade, lorsqu'un instrument de placement est sélectionné, il peut créer un potentiel pour davantage de discussions et de débats. Le fond est investi dans un portefeuille imitant les marchés boursiers mondiaux. Ainsi, compte tenu de la capitalisation boursière du marché boursier américain, presque 55 % sont investis dans les actions américaines et seulement 6 % en France et en Allemagne, combinées. Même si ce fonds offrirait la « bonne » diversification mondiale par capitalisation boursière, certains membres du Conseil préféreront peut-être se concentrer sur l'Europe.

Si c'est un problème, le Conseil peut élaborer le portefeuille à l'aide d'ETF « régionaux » conformes à ses préférences. Par exemple, 45 % FTSE North America, 45 % FTSE Developed Europe et 10 % FTSE Emerging Markets. Cependant, on peut toujours se demander s'il faut utiliser plus d'ETF et si les fondsFTSE sont représentatifs (ETF pour d'autres indices à considérer ?) ou s'il faut envisager d'autres fournisseurs d'ETF (selon les performances et les frais).

En outre, un problème peut survenir en raison de la nature des fonds indiciels : une concentration de l'investissement dans plusieurs actions à forte capitalisation. Dans une certaine mesure, cela peut limiter les avantages de la diversification offerte par les fonds indiciels. De plus, cela expose à certaines actions que les membres du Conseil peuvent refuser, ou dont ils peuvent douter (par exemple les industries du tabac, du pétrole et chimiques).

b. Élaborer un portefeuille de fonds d'obligations

La situation se complique encore avec les ETF d'obligations. Aucun ETF global n'est proposé. Il faut ici décider du rapport des obligations d'État et d'entreprise, et des devises. Disons qu'il est décidé de dédier 20 % au gouvernement américain, 20 % USD Corporate, 20 % au gouvernement de l'UE et 20 % EUR Corporate. Les derniers 20 % doivent-ils être investis dans le reste des pays développés ou dans les marchés émergents ? Notez qu'EUR et USD Corporate ne doivent pas forcément être des sociétés européennes ou américaines, il peut s'agir d'une obligation émise en USD par une entreprise originaire d'un marché développé. Ces informations doivent figurer dans les documents d'informations produit des ETF.

⁸ Lors du développement de l'ÉPI, un fonds indiciel négociable en bourse (ETF) Vanguard pour actions européennes a été suggéré. Il sert de point de départ. L'ETF mentionné à ce moment, Vanguard FTSE Europe, est négocié au NYSE (New York Stock Exchange) et semble ne pas être disponible pour les investisseurs de l'UE.

⁹ https://global.vanguard.com/portal/site/loadPDF?country=be&docId=18987

c. Autres considérations

Toutefois, le travail du Conseil ne s'arrête pas là. Il faut tenir compte d'autres éléments, notamment :

- Vaut-il mieux investir dans des fonds de distribution ou accumulés (l'un payant des dividendes/intérêts oul'autre, les réinvestissant) ?
- Faut-il suivre l'indice des actions les plus importantes ou utiliser l'indice plus large à des fins de diversification ?
- Le risque de change : par exemple, même si le fonds est négocié en EUR et se concentre sur les actions européennes, il peut exister une exposition à des actions dans d'autres devises (par exemple, le FTSE Developed Europe UCITS ETF investit plus de 40 % duportefeuille au Royaume-Uni et en Suisse).
- Couvert ou non couvert : certains fonds se présentent sous une version offrant une couverture contre les fluctuations de change, mais cela a un prix ; en général, leurs performances sont inférieures à ceux non couverts.
- Préférences éthiques : certains peuvent s'opposer à un investissement dans les compagnies pétrolières, les producteurs de tabac, certaines multinationales, le secteur automobile, etc.

Comme mentionné précédemment, il existe de nombreux fournisseurs d'ETF. Bien que dans notre exemple, Vanguard offre un nombre relativement limité d'ETF pour l'EU, si nous examinons l'offre de BlackRock, nous trouvons 348 fonds d'actions et 216 fonds d'obligations.

Il serait chronophage d'examiner tous ces fonds et difficile de trouver un accord de compromis éclairé.

d. Processus constant

Déterminer le portefeuille stratégique « de base », décider des ajustements tactiques selon les conditions du marché et choisir les instruments de placement (ETF), comme indiqué ci-dessus, est un processus constant. La surveillance doit être continue et le portefeuille rééquilibré au moins une fois par an, éventuellement une fois par trimestre (ou en fonction des conditions du marchés et/ou de changements dans les préférences de l'APEEE).

4. Conclusions

Même si théoriquement, un portefeuille de fonds indiciels doit fournir un rendement net supérieur à un portefeuille moyen géré activement, en pratique, du fait de la situation de l'APEEE et de ses capacités, cela peut être difficile à réaliser. L'APEEE ne dispose d'aucune expertise permettant d'évaluer avec une diligence raisonnable les éléments de la Section 3 et de remplir, à cet égard, son obligation fiduciaire. De plus, en raison du processus décisionnel del'APEEE, il serait impossible de parvenir à des conclusions et décisions en temps voulu. Un portefeuille discrétionnaire géré professionnellement est donc recommandé.

Annexe I

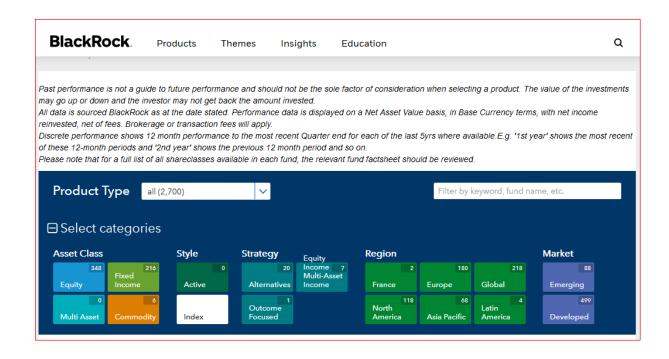
Liste des ETF d'actions passives de Vanguard négociés en EUR

Fonds ETF	Devise de base
DAX UCITS ETF	EUR
Euro STOXX 50 UCITS ETF	EUR
FTSE 100 UCITS ETF	GBP
FTSE 250 UCITS ETF	GBP
FTSE All-World High Dividend Yield UCITS ETF	USD
FTSE All-World UCITS ETF	USD
FTSE Developed Asia Pacific ex Japan UCITS ETF	USD
FTSE Developed Europe ex UK UCITS ETF	EUR
FTSE Developed Europe UCITS ETF	EUR
FTSE Developed World UCITS ETF	USD
FTSE Emerging Markets UCITS ETF	USD
FTSE Japan UCITS ETF	USD
FTSE North America UCITS ETF	USD
S&P 500 UCITS ETF	USD

Liste des ETF d'obligations passives de Vanguard négociés en EUR

The control of the co	
EUR Corporate Bond UCITS ETF	EUR
EUR Eurozone Government Bond UCITS ETF	EUR
U.K. Gilt UCITS ETF	GBP
USD Corporate 1-3 Year Bond UCITS ETF	USD
USD Corporate Bond UCITS ETF	USD
USD Emerging Markets Government Bond UCITS ETF	USD
USD Treasury Bond UCITS ETF	USD

Annexe II



RÉUNION DU CONSEIL DU 1ER OCT 2019

Note informative

Plan d'exécution des mouvements d'actifs financiers

(CA 53/2019)

Objectif:

Définir les actions permettant de mettre en œuvre les décisions prises pour gérer et protéger les actifs financiers et les réserves de l'APEEE.

Références:

- A. Décision du Conseil de l'APEEE de définir un GT pour analyser la gestion de nos actifs financiers : CA39/17, 19 septembre 2017
- B. Présentation des premiers résultats du GT lors de l'Assemblée générale 2018 (AG) et approbation de la Motion 4 Résolution 1, janvier 2018
- C. Rapport final du GT auprès du Conseil avec les conclusions et le plan d'exécution : CA20/2018, 26 juin 2018
- D. Adoption et approbation par le Conseil de la Réf. C Compte-rendu de la réunion du Conseil : CA27/2018
- E. Solution proposée pour mettre en œuvre la Motion de l'AG et le plan d'exécution : CA50/2018, 18 décembre 2018
- F. Note destinée au Conseil quant à la poursuite d'actions en complément de l'analyse de la réf. E, incluant dans l'Addendum 1 une ébauche de l'Énoncé de politique d'investissement (ÉPI, ensuite adopté par le Conseil) : CA19/2019, 30 avril 2019
- G. Document demandant l'approbation finale du Conseil pour le plan d'exécution d'investissement : CA28/2019, 21 mai 2019
- H. Approbation des propositions de la réf. G Compte-rendu de la réunion du Conseil du 21 mai 2019 : CA25/2019
- I. Document de travail pour faciliter le choix des instruments de placement à utiliser : CA37/2019, 18 juin 2019.

Informations:

À la suite de la motion d'origine de l'AG de janvier 2018 (réf. B) et de l'approbation d'un plan d'exécution en juin 2018 (réf. C et D), un certain temps s'est avéré nécessaire pour trouver un accord au sujet de certains aspects des propositions. Bien que l'accord visant à redistribuer nos besoins de caisse quotidiens et immédiats (environ 1,1 million EUR) dans plusieurs comptes courants n'ait pas été contesté, la question de savoir comment et où protéger nos réserves excédentaires (environ 1,4 million EUR) a suscité beaucoup de débat.

Finalement, la réf. G a suggéré d'investir cette somme de 1,4 million dans les fonds d'investissements de portefeuille géré, répartis entre 4 à 6 banques. Cette décision a été approuvée en mai 2019 (réf. H). Malgré une forte majorité favorable à cette décision au sein du Conseil, elle n'a pas été unanime. Par conséquent, le trésorier a décidé d'organiser une réunion extraordinaire du Conseil (10 septembre 2019) à laquelle un banquier privé expert a été convié pour discuter des avantages et des inconvénients des diverses options d'investissement disponibles. Avant cette réunion, Alexander Bartovic nous a fourni le document, très utile, en réf. I.

Résultats de la réunion extraordinaire du Conseil du 10 septembre 2019 :

Après une présentation détaillée par le banquier privé, un débat animé ayant suivi lors de la réunion et des échanges d'e-mails, nous sommes en grand partie arrivés aux mêmes conclusions que celles présentées et approuvées à l'occasion de la réunion du Conseil de mai, avec un léger ajustement pour l'investissement des réserves de 1,4 million dans :

- 1. un investissement à long terme d'au moins 8 à 10 ans (0,4 million) ; et
- 2. un investissement à plus court terme de 3 à 5 ans (1 million). Cela doit nous offrir plus de flexibilité concernant la somme de 1 million, afin qu'elle soit disponible pour les projets de l'APEEE/l'école (par exemple, la rénovation de la cafétéria).

Voie à suivre :

1. Le trésorier réduira les montants de nos comptes courants ING comme suit pour réduire nos besoins de liquidité quotidiens à 1,1 million (les liquidités excédentaires seront placées temporairement sur le compte des Affaires générales (AG) :

Réduire le solde du compte Cantine à :	300 000 en transférant	478 000 aux AG
Réduire le solde du compte Périscolaire à :	200 000 en transférant	536 000 aux AG
Réduire le solde du compte Transport à :	500 000 en transférant	56 000 aux AG
Réduire le solde des Affaires générales à :	100 000 en « transférant »	173 000 aux AG
TOTAL:	1,1 million	1,2 million

- 2. Lorsque ces opérations seront exécutées, le trésorier continuera à analyser les besoins de liquidité mensuels ordinaires de chaque compte et tentera de réduire les montants du compte de chaque secteur à 100 000 en ouvrant d'autres comptes à leurs noms dans d'autres banques. Ainsi, chaque secteur disposera toujours des montants calculés pour leurs besoins.
- 3. La somme de 1,2 million sera ajoutée à celle de 0,5 million se trouvant actuellement sur les comptes épargne Axa et Crelan pour investir dans plusieurs fonds d'investissement à court et plus long terme. (Les plus attentifs d'entre vous remarqueront que la somme de 1,4 million disponible pour l'investissement a augmenté à 1,7 million ces deux dernières années, depuis le lancement de cette initiative!) De plus amples informations seront fournies dans les prochains mois concernant les fonds d'investissement utilisés. Il est recommandé qu'une équipe de 3 à 4 personnes travaille sur cette activité afin de s'assurer que nous obtenions le meilleur équilibre de fonds pour nos besoins.

Gerard Payne, trésorier.

RAPPORT DES AFFAIRES PEDAGOGIQUES

Cette partie présente toutes les principales réalisations et les résultats clés de l'année scolaire 2018/19 ainsi que des premiers mois de l'année scolaire 2019/20. Le bilan de notre participation aux instances d'Interparents est exposé dans un autre chapitre.

Coordination des parents dans les affaires pédagogiques - Représentation au sein de l'école et d'autres organismes.

Depuis février 2018, l'association des parents d'élèves suit les affaires pédagogiques de l'école par le biais des trois groupes de travail et autres organes de l'association ci-dessous :

- Groupe de travail Enseignement secondaire (GT secondaire)
- *Groupe de travail Enseignement primaire et maternel (GT Primaire/Maternel)*
- Groupe de travail « Prévention de la violence, le bien-être, la drogue et autres substances addictives à l'école » (voir rapport y étant consacré)
- Conseil Consultatif Pédagogique (en tant que principal organe de coordination des affaires pédagogiques de l'APEEE et de préparation des questions pédagogiques pour les réunions du Conseil d'administration de l'APEEE)

Les deux premiers groupes de travail susmentionnés sont chargés de préparer les positions harmonisées des parents et toutes les demandes communes avant chaque réunion du Conseil d'éducation (secondaire et primaire/maternel). Leur existence a énormément facilité la représentativité des opinions parentales ainsi que la réalisation de la continuité du suivi des politiques de l'école.

L'association des parents est représentée au sein des organes suivants qui opèrent au niveau de l'école :

- Conseil d'administration de l'école, qui se réunit deux fois par an. Les parents sont représentés par deux personnes : le président de l'association et le vice-président aux affaires pédagogiques. Le Conseil d'administration de l'école est l'organe de décision de l'école qui s'occupe, entre autres, de l'approbation du budget annuel et de la supervision de toutes les questions scolaires.
- Comité consultatif scolaire (SAC), qui se réunit deux fois par an. Les parents sont représentés par quatre personnes : le président de l'association et le vice-président aux affaires pédagogiques + un représentant du GT primaire et un du GT secondaire. Le SAC est l'organe consultatif suprême assurant le suivi des politiques pédagogiques aux niveaux primaire/maternel et secondaire.
- Conseil de l'enseignement secondaire (CE secondaire), qui se réunit 3 à 4 fois par an : les parents sont représentés par un membre pour chaque unité + le président de l'association et le vice-président aux affaires pédagogiques. Le CE secondaire suit les développements au niveau secondaire.
- Conseil de l'enseignement primaire et maternel (CE primaire et maternel), qui se réunit 3 à 4 fois par an : les parents sont représentés par un membre pour chaque unité + le président de l'association et le vice-président aux affaires pédagogiques. Le CE Primaire et Maternel suit les développements aux niveaux primaire et maternel.

Représentation au sein du système des Écoles européennes :

- L'association est représentée au sein de *l'Autorité Centrale des Inscriptions des* Écoles européennes à Bruxelles.
- L'association est représentée à l'*InterParents*, tant au niveau général (Assemblée générale tenue avant les réunions du Conseil supérieur et du Comité pédagogique mixte), et plus particulièrement au sein du groupe de travail sur le soutien pédagogique.

Les positions des parents dans tous les organes et forums étaient bien coordonnées avant les réunions. La transparence des résultats et une bonne communication avec les parents restent une priorité de l'agenda de l'APEEE pour 2020.

Les principales questions traitées en 2019 ont été les suivantes :

Questions concernant toutes les unités (secondaire, primaire, maternel)

Nouvelle direction de l'école

Des changements importants au niveau de la direction de l'école sont survenus dans l'établissement, tels que le départ de M. De Tournemire avant les vacances de Pâques 2019, et la fin du mandat de Mme Malik en tant que directrice par intérim à la fin de l'année scolaire 2018/19. Grâce à la nomination de Mme Sciberras (depuis le 1er septembre 2019) en tant que directrice de l'école, et de M. Verriest (depuis avril 2019) en tant que directeur par intérim du cycle primaire et maternel, la direction de l'école est au complet depuis le début de l'année scolaire en cours.

Malgré les changements au niveau de la direction, nous avons noté la continuité des activités et l'école a connu un très bon départ en ce qui concerne les postes d'enseignants et très peu d'heures perdues au début de cette année scolaire. L'APEEE a joué un rôle important pendant la transition en préparant des notes analytiques pour toutes les questions à régler. Notre bonne coopération avec la direction de l'école et sa position proactive ayant permis de pourvoir tous les postes vacants avant le début des deux dernières années scolaires ont produit d'excellents résultats. Les quelques postes qui devaient être pourvus par le recrutement d'enseignants recrutés sur place (LRT) ou par des accords *ad hoc* avec d'autres établissements scolaires de Bruxelles ont été :

a) Dans le primaire, un seul enseignant dans l'unité DE, et

b)Dans le secondaire, un professeur de biologie/chimie dans l'unité DE, deux professeurs de L1/2 et MAT/PHY dans l'unité EN, un professeur de MAT/PHY dans l'unité EL, et un L3/PHILO dans l'unité NL.

Mme Sciberras a finalisé, dans ses premiers mois, les consultations internes conduisant à la conclusion des dispositions internes concernant le « Transfert de responsabilités entre l'École, l'APEEE et l'OIB ». En outre, elle a préparé un premier projet de règlement relatif aux événements scolaires et de la politique anti-harcèlement de l'école. L'association des parents y est très attentive, tant en ce qui concerne le règlement, que son application.

Le recrutement d'enseignants

En général, la tendance observée est une diminution du pourcentage d'enseignants détachés. Ce manque de détachements est devenu un problème qui ne se limite pas à l'unité EN. Un manque de détachements signifie que l'école doit embaucher davantage d'enseignants au niveau local. Dans le domaine de l'enseignement EN L2, on peut observer un plus grand nombre d'enseignants qui sont des locuteurs « non natifs ».

Nous devons souligner que les conséquences du Brexit deviendront visibles à la fin de cette année scolaire (car le détachement d'anglophones natifs sera limité principalement à l'Irlande). Sur la base de l'accord conclu lors de la réunion du Conseil supérieur à Athènes (avril 2019) pour atteindre un objectif de 70 % de détachements de tous les États membres de l'UE d'ici 2025, cette tendance à la baisse devrait bientôt s'inverser.

L'association des parents suit cette évolution de très près. Cela comprend des développements au niveau de la supervision et du contrôle pédagogiques des enseignants recrutés localement, dont les écoles sont responsables, mais les Écoles européennes testent actuellement la participation d'inspecteurs nationaux. Nous continuons à nous engager activement avec la direction de l'école sur la qualité de l'enseignement, et nous avons exigé une présence plus régulière d'inspecteurs nationaux dans la vie de l'école.

Le remplacement des enseignants

L'APEEE s'est efforcée d'appliquer strictement la politique de remplacement adoptée pour le secondaire à partir de l'année scolaire 2017/18. Le nombre des absences enregistrées a diminué, et celles-ci sont suivies de près, tandis que le « système de réserve » fonctionne bien et garantit, au minimum, que les élèves ne restent pas non accompagnés en dehors des classes. Nous visons à améliorer davantage la politique actuelle en assurant la continuité de l'enseignement en cas d'absence prolongée d'un enseignant pendant plus de deux/trois semaines.

Inspection de l'ensemble de l'école

En novembre 2018, l'école a été soumise à une « inspection de l'ensemble de l'école » (WSI). La WSI a été réalisée par une équipe de sept personnes : trois inspecteurs du primaire, trois inspecteurs du secondaire, et le directeur d'une École européenne. L'association des parents a apporté sa contribution à l'exercice au nom des parents.

La WSI a formulé trois recommandations principales :

- Le niveau de variation des méthodes d'enseignement et d'apprentissage dans le secondaire devrait être examiné par la direction de l'école afin d'identifier et de promouvoir les meilleures pratiques.
- La direction et les coordinateurs doivent identifier les meilleures pratiques en matière d'apprentissage différencié, et veiller à ce qu'elles soient partagées et mises en œuvre plus largement dans toute l'école.
- Pour renforcer la dimension européenne dans la vie scolaire quotidienne, la dimension européenne devrait être incluse dans la planification des enseignants, la prestation des cours et le matériel affiché en classe.

En 2019 et ultérieurement, les résultats de l'inspection WSI doivent être suivis. L'association des parents surveille scrupuleusement le suivi des résultats de l'inspection par la direction de l'école, notamment par le biais des plans scolaires annuels et pluriannuels qui sont discutés au sein du SAC. Dans cette optique, nous avons demandé l'extension du champ d'application des plans scolaires à des domaines allant au-delà des trois recommandations de l'inspection WSI.

L'avenir des Écoles européennes à Bruxelles

L'association des parents regrette vivement que le processus de construction d'une cinquième École européenne qui permettra de répondre au surpeuplement des quatre écoles bruxelloises actuelles soit très lent, et que les autorités belges aient jusqu'à présent peu agi. Les quatre écoles bruxelloises ont plus d'élèves que leur capacité théorique. Les écoles regroupent 13 430 élèves pendant l'année scolaire en cours, pour une capacité théorique de 12 400 élèves. Notre école est particulièrement surpeuplée (3 200 élèves pour une capacité théorique de 2 650). En collaboration avec les associations de parents des autres écoles bruxelloises, nous avons adressé une déclaration au Conseil supérieur qui a agi entretemps et envoyé une lettre au Premier ministre fédéral belge pour appeler à l'action et convertir la décision de novembre 2018 relative au lieu de la cinquième école (à Evere) en action concrète. Sans action, la surpopulation ne fera qu'empirer. La population totale des Écoles européennes augmente de 300 à 400 élèves chaque année. Dans notre école, il y a actuellement 103 élèves de plus que l'année scolaire précédente. En outre, nous avons pris des mesures au niveau des commissaires compétents pour les Écoles européennes, alors qu'une lettre destinée au président du Conseil européen est en préparation, soulignant ainsi la nécessité de nouvelles pressions politiques à l'égard des autorités belges, dans le but de garantir que l'engagement annoncé pour septembre 2021, concernant la mise en place d'un local temporaire pouvant accueillir 1500 élèves du primaire à Evere, soit respecté.

La politique en matière d'inscription dans les Écoles européennes

La politique en matière d'inscription dans les Écoles européennes de Bruxelles est décidée par l'Autorité centrale des inscriptions, à laquelle participe l'association des parents avec un représentant. La politique prévue pour 2020-2021 est une continuation de la politique de 2019-2020, car aucune nouvelle capacité n'est devenue disponible. Cela signifie que les niveaux des classes maternelles et primaires sont limités à 20 élèves (les élèves déjà inscrits ne sont pas concernés et les inscriptions prioritaires telles que les frères et sœurs seront toujours acceptées au-delà de la limite de 20 élèves) et au secondaire à 26 élèves (là encore, avec l'exception des frères et sœurs). Comme en 2018-2019, afin de remédier à la surpopulation, des classes supplémentaires en maternelle et en primaire seront créées à Berkendael (notre école est concernée par les unités FR, EN, DE, ES et EL). Sans capacité supplémentaire dans le système des Écoles européennes, la politique d'inscription actuelle risque de subir de fortes pressions très prochainement (jusqu'à présent, les places pour les enfants du personnel travaillant dans les institutions de l'UE étaient garanties, bien que ça ne soit pas dans l'école de leur choix). Les données concernant le surpeuplement sont suivies scrupuleusement par l'APEEE dans un dialogue régulier avec la direction de l'école, les représentants des enseignants et des élèves.

Plan scolaire annuel

Le Conseil consultatif de l'école discute chaque année des plans scolaires annuels et pluriannuels mis à jour. Une dernière réunion pour l'approbation du plan annuel 2019-2020 et du plan pluriannuel 2019-2022 mis à jour est prévue en janvier 2020. Il convient de noter que la version préexistante du plan pluriannuel a été produite à la suite d'un grand effort de consultation auprès des parents et des enseignants entre mai et septembre 2018, et incluse pour la mise en œuvre leurs points d'intérêt.

Le plan scolaire pour 2019-2020 fait encore l'objet de discussions et sera approuvé lors de la prochaine réunion du SAC en janvier 2020. Ses priorités proposées sont les suivantes :

- Présenter et encadrer le nouveau système de notation dans le secondaire
- Mettre en œuvre les recommandations du rapport sur le soutien pédagogique (une priorité dans toutes les Écoles européennes)
- Consolider l'harmonisation de l'enseignement
- Promouvoir les compétences clés pour l'apprentissage tout au long de la vie
- Veiller au bien-être des élèves et du personnel

L'association des parents surveillera de près le suivi de ces priorités par la direction de l'école. Elle anticipera en outre des besoins qui ne pourront être mis en œuvre qu'à partir de l'année scolaire 2021-2022. Dans ce contexte, elle proposera des modifications au plan pluriannuel 2019-22 qui pourront permettre cette mise en œuvre.

Soutien éducatif

Un soutien éducatif est disponible au sein de l'école. L'intensité du soutien peut varier, d'un format temporaire et relativement léger, à un format intensif et à long terme. Des dispositions spéciales peuvent être accordées pour aider les élèves. Celles-ci pourraient être étendues jusqu'à la phase BAC. sous réserve de l'approbation spécifique du Comité des inspecteurs, sur demande au début de S5, mais il est alors normalement impératif que des dispositions similaires soient déjà en place au début de S5. L'année dernière, le Conseil supérieur a commandité une évaluation de grande envergure du soutien éducatif dans les Écoles européennes, soutenue par une enquête des Nations Unies sur l'éducation inclusive dans le système des Écoles européennes (voir le « Rapport d'évaluation sur la mise en œuvre de la politique de soutien éducatif dans les Écoles européennes » (doc. 2018-09-D-53-en-3)). L'évaluation a révélé que les Écoles européennes - y compris la nôtre - n'ont pas correctement mis en œuvre la politique de soutien commune et se sont heurtées à des obstacles importants dans la recherche et l'embauche de personnel possédant l'expertise requise. En réponse, en avril 2019, le Conseil supérieur a approuvé un « Plan d'action pour le soutien éducatif et l'éducation inclusive » (doc. 2018-12-D-34-en-5) avec un large éventail de mesures programmées pour améliorer la situation. Interparents, avec une forte contribution de notre APEEE depuis de nombreuses années, représente les parents pour assurer l'exécution du plan d'action. Une action clé à court terme, dont l'échéance est fixée à décembre 2019, concerne l'obligation pour toutes les écoles de disposer de directives spécifiques aux écoles, complètes et facilement accessibles, en toute conformité à la politique - ce qui n'est pas le cas actuellement.

L'APEEE continue de collaborer avec la direction, le personnel, les inspecteurs et le Conseil supérieur pour assurer un bon soutien éducatif dans notre école. Pour que les élèves en profitent pleinement, il est fondamental que les parents comprennent comment cela fonctionne. C'est pourquoi il est essentiel d'avoir des procédures et des directives spécifiques à l'école qui sont claires, conformes et transparentes. Dans le cadre d'une nouvelle initiative très bienvenue, l'école a organisé en début d'année scolaire, une session d'information sur l'accompagnement dans le secondaire ; malheureusement, les informations fournies ont montré de grandes divergences par rapport à la politique commune obligatoire pour le système des Écoles européennes, ce qui doit être amélioré. Concrètement, l'APEEE a offert son aide pour obtenir des directives spécifiques à l'école entièrement conformes bien avant le début de la nouvelle année scolaire. La direction a accepté cette offre, et nous nous engageons à nous assurer que des politiques transparentes et conformes soient effectivement mises en œuvre dans notre école.

Le site Internet du Secrétariat général des Écoles européennes (https://www.eursc.eu/en) contient des liens vers les documents officiels pertinents où figurent les détails de la politique de soutien commune à toutes les Écoles européennes. Les parents qui ont des questions ou des inquiétudes au sujet de leurs enfants sont vivement encouragés à s'adresser à l'APEEE.

Ateliers Axado pour les élèves de S3 et de P5

Axado est une ASBL belge qui organise des ateliers portant sur la construction individuelle et sociale des enfants et des jeunes adolescents. Les ateliers sont organisés en P5 et en S3. Les ateliers abordent la « vie relationnelle, affective et sexuelle » et prêtent attention aux préoccupations et aux questions des jeunes qui peuvent les partager et en parler ensemble. Les parents ont été informés à l'avance de la date des ateliers en P5 et en S3.

En S3, des ateliers mixtes et séparés garçons-filles sont organisés. Les langues utilisées sont le français et l'anglais, selon la préférence de chaque classe. L'association des parents insiste que les ateliers soient menés de manière à ce que tous les élèves de S3 puissent comprendre et participer activement aux ateliers.

À la demande des représentants des parents, la direction de l'école et l'organisation Axado ont accepté une intervention plus étroite des enseignants dans tous les ateliers organisés pour les élèves de P5. Les enseignants ont abordé le sujet des transformations physiques et psychologiques de la puberté avec les élèves avant les ateliers Axado, et ils étaient également présents lors des interventions pour assurer la traduction dans la langue maternelle.

Apprendre à apprendre des activités au primaire et au secondaire

La direction de l'école a organisé une formation pour apprendre à apprendre destinée aux enseignants du primaire en 2019. L'association des parents a demandé qu'il y ait une approche harmonisée entre le primaire et le secondaire, et que la direction de l'école organise des activités de formation pour apprendre à apprendre pour les élèves de P5, comme cela se fait au secondaire, dans le but de mieux les préparer au passage vers le secondaire.

Utilisation généralisée des SMS

Nos demandes pour une utilisation accrue des SMS par tous les enseignants de toutes les unités, exprimées dans la proposition de résolution 1 de 2018 de l'Assemblée générale, continuent de produire des résultats. Les enseignants l'utilisent maintenant plus souvent, et elle contient plus d'informations pour les parents, y compris la planification et des conseils pour les tests et les examens. Cependant, l'utilisation du SMS varie encore beaucoup parmi les enseignants, certains l'utilisant intensivement et d'autres plus rarement. En 2019 également, nous avons continué à insister sur son utilisation cohérente. Lors de la réunion du Conseil consultatif de l'école de novembre 2019, nous avons proposé à l'école d'étendre son utilisation pour communiquer des informations en S 1-3 sur tous les tests et les devoirs importants, les notes de tous les tests et les objets des tests longs. Nous avons en outre proposé de rendre son utilisation possible dans le cycle primaire sur une base volontaire. Nous attendons actuellement la position de l'école sur ces propositions.

Utilisation du temps libre - Sorties des élèves pendant la journée scolaire

L'APEEE a souligné à plusieurs reprises l'importance du bien-être à l'école en suggérant l'introduction d'activités de loisirs au sein de l'école. La décision de l'école de proposer des cours de chinois dispensés par l'Institut VUB Confucius répondait à cette préoccupation.

En février 2018, l'École a décidé de réintroduire la politique préexistante de cartes d'accès/de sortie selon le choix des parents à partir de l'année S4. Cette politique, bien qu'elle ait réduit le nombre d'élèves restant à l'école, ne répond pas au besoin pour plus de « temps de qualité » offert pendant les pauses (par exemple dans les bibliothèques, les salles des TIC, le gymnase).

Questions concernant le cycle secondaire

Nouveau système de notation

Le <u>nouveau système de notation</u> en S1-S5 a été introduit en septembre 2018, et il est maintenant appliqué en S1-S6 depuis septembre 2019. À partir de l'année scolaire 2020-21, il sera appliqué pour l'ensemble du lycée. Le nouveau système de notation devrait mesurer les niveaux de connaissances et de compétences atteints, plutôt que d'observer les échecs. Selon le Secrétariat général des Écoles européennes, le nouveau système devrait rendre la notation plus transparente et plus harmonisée. Son objectif principal doit être la performance positive et la réussite des élèves. Le nouveau système S1-S3 distingue sept niveaux de performances. La note la plus élevée est A. La note de passage est la note E. Les notes F et Fx sont les seules notes d'échec.

En S4-S7, la notation sera également basée sur les niveaux de connaissances et de compétences atteints, mais les notes resteront numériques, avec des (demi) notes en S4-6 et des notes numériques décimales en S7.

Le nouveau système de notation (NMS) introduit un plus grand nombre de notes positives (la note de passage est 5 au lieu de 6 en S4-7). Selon le Secrétariat général des Écoles européennes (exprimé dans une lettre aux États membres en octobre 2019), la moyenne des notes finales est inférieure de 0,5 point (sur une échelle de 10 points), ce qui peut s'expliquer par le fait que l'échelle des notes positives est étirée et en raison de l'objectif primordial de ne pas abaisser les normes.

L'association des parents suit de près la mise en œuvre du nouveau système de notation dans l'école. Elle le fait notamment au Conseil de l'enseignement secondaire, mais aussi au Conseil consultatif scolaire et au Conseil d'administration de l'école.

L'association des parents a soulevé les points suivants avec l'école afin d'assurer la cohérence dans l'utilisation du nouveau système de notation dans toutes les unités et pour toutes les matières :

- Nous avons reçu des exemples d'application différenciée de nouvelles notes entre les unités et les classes.
- Nous avons reçu des informations concernant l'incohérence dans les rapports scolaires entre les notes obtenues et les commentaires des enseignants
- Nous avons insisté pour recevoir des statistiques de l'école et au niveau du système des Écoles européennes, dans le but d'observer les tendances de notation suite à l'introduction du NMS.
- Nous avons également insisté sur l'assurance que les enseignants aient une compréhension uniforme du NMS pour éviter des applications divergentes. Le Secrétariat général des Écoles européennes a été invité à fournir des éclaircissements sur l'application du NMS à la direction et aux enseignants des écoles.
- L'association des parents surveille de près l'interprétation de la nouvelle notation par les États membres, par ex. pour l'accès aux établissements d'enseignement supérieur, notamment en vue d'éviter un « déclassement » des notes des Écoles européennes par rapport à celles du système scolaire national. L'association des parents regrette vivement que les autorités allemandes aient décidé en 2018 de déclasser l'équivalence des notes du Baccalauréat européen par rapport aux notes allemandes d'Abitur à partir de 2021 lorsque les premiers élèves auront obtenu leur Baccalauréat européen dans le cadre du nouveau système de notation.
- L'association des parents attend et exerce des pressions sur le Secrétariat général des Écoles européennes pour la disponibilité de tableaux d'équivalence avec les autres États membres qui « traduisent » les notes des Écoles européennes dans leurs systèmes nationaux. Parmi les 28 États membres, 21 disposent de tels tableaux d'équivalence qui doivent être mis à jour. Cependant, à ce jour, seuls 4 États membres l'ont fait. L'association des parents continuera à surveiller l'application du nouveau système sur la base des statistiques de notation (lorsqu'elles seront disponibles).

Questions concernant le BAC

Notre APEEE a suivi de près tous les problèmes survenus avec les examens du BAC 2019. Nous avons reçu de nombreuses plaintes de parents et d'élèves via le portail Interparents spécifique, que nous avons partagé avec la direction de l'école et le Secrétariat général le même jour. La majorité des plaintes concernaient les examens en biologie, chimie, histoire et mathématiques. Nous avons organisé deux réunions informelles avec le chef de l'unité BAC en juin et en décembre 2018, à qui nous avons fait part des préoccupations des parents au sujet de l'assurance qualité des documents des épreuves du BAC et demandé des éclaircissements sur la mise en œuvre du règlement du BAC. De plus, nous avons contacté le président du jury d'examen du BAC, M. Fotopoulos, avec qui nous avons parlé de toutes les irrégularités et défaillances du système.

Au cours de ces deux réunions, les points suivants ont été traités/expliqués :

- 1. Le processus des questions du BAC avec les actions de rédaction, relecture et traduction ;
- 2. Le rôle du président du BAC, des inspecteurs nationaux et des évaluateurs externes ;
- 3. Une fois que le processus complet de la session du BAC est terminé, un recueil de questions BAC peut être fourni par la personne responsable du BAC dans chaque école.
- 4. La communication du secrétariat de l'École européenne concernant le nouveau système de notation et son impact sur le BAC (première fois en 2021) est prête à être délivrée début 2019, et elle sera envoyée aux représentants des États membres.

Pré-BAC

Au cours de l'année scolaire 2018-19, il y a eu une certaine confusion au sujet de l'accès aux corrections du pré-BAC. Lors des conseils pédagogiques, nous avons souligné la nécessité d'un accès efficace des parents et des étudiants aux documents des épreuves du pré-BAC, et que les étudiants puissent voir les corrections apportées à leurs examens afin de les aider à mieux se préparer au BAC.

Tests B dans le secondaire

Il y a un accord entre l'association des parents et la direction de l'école selon lequel il n'y aura pas plus d'un test par jour, qu'aucun devoir ne sera donné pendant les périodes de test et qu'aucun test A n'aura lieu pendant la même période. Certains enseignants n'ayant pas suivi les consignes convenues au cours de cette année scolaire, l'association des parents a alerté la direction de l'école. Nous suivrons la mise en œuvre de l'accord.

Choix d'options dans le secondaire

Parmi toutes les Écoles européennes de Bruxelles, notre école a toujours fait preuve de plus de souplesse en ce qui concerne le choix des options. D'autre part, en 2019, l'association des parents a tenu une réunion informelle avec la direction de l'école pour s'assurer que cette situation se poursuive. Nous proposerons à l'école de maintenir cette pratique également au cours des années suivantes.

Soutien pour plusieurs projets d'élèves et d'enseignants

L'APEEE a fortement soutenu tous les projets d'élèves et d'enseignants en 2019 (Science Lab, TEDx, eebGreen, Serve the city, Movember, concours de musique et d'arts). La contribution financière par le biais de nos comptes Springfest et Affaires générales a complété dans une certaine mesure la couverture des dépenses convenues par l'École. L'APEEE s'est aussi fortement impliquée dans le soutien des projets des étudiants (MEC, MUN, TEDx) par des moyens organisationnels (par exemple, identification de conférenciers potentiels et exercices de simulation). Au cours de ces derniers mois,

notre APEEE a apporté tout le soutien nécessaire à la mise en place du réseau local Alumni Europae à Bruxelles.

Communication entre l'école et les parents

L'association des parents surveille la communication de l'école. Elle a convenu avec l'école que les réunions auxquelles les parents sont invités soient annoncées aux parents au moins une semaine à l'avance. Il a été convenu qu'une politique de communication scolaire globale fasse partie des projets phares en 2020.

Questions concernant les cycles du primaire et de la maternelle

Voyages scolaires dans le primaire

Après de longues discussions au sein du Conseil de l'enseignement primaire, l'association des parents a réussi à garantir qu'en 2020 des voyages en L2 pour les EN dans le primaire seront à nouveau organisés au Royaume-Uni, plus précisément à Windmill Hill dans l'East Sussex. Les représentants des parents ont également insisté pour qu'une plus grande attention soit accordée aux aspects culturels de tous les séjours linguistiques de P5, qui ne devraient pas être considérés comme des voyages sportifs. Les représentants des parents ont participé au groupe de travail sur les voyages scolaires qui a rédigé le règlement pour tous les voyages scolaires et les sorties en maternelle et en primaire. Le règlement a été finalisé, et il est maintenant un document officiel de l'école.

Passage du primaire au secondaire

Les deux cycles collaborent actuellement sur cette transition, par le biais, par exemple, de projets pédagogiques, visites d'élèves S1 en P5, ou échanges d'informations lors des conseils de classe. Afin de faciliter la transition entre les cycles maternel et primaire, et entre les cycles primaire et secondaire, l'école a inauguré cette année le poste de « coordinateur de transition ». En juin, des conseillers pédagogiques du secondaire ont assisté aux conseils de classe de P5 pour obtenir des commentaires sur les élèves et leurs dossiers, et en septembre, une réunion de transition a été organisée entre les enseignants de P5 et de S1 (enseignants de L1 et de mathématiques). Cependant, certains problèmes ont encore été signalés au niveau de l'échange d'informations entre le primaire et le secondaire concernant les élèves nécessitant un accompagnement scolaire, en raison du faible nombre de sorties des conseillers pédagogiques, selon la direction de l'école. Plus de coordinateurs de soutien seront nécessaires pour l'année prochaine.

Afin de mieux préparer les élèves au passage vers le secondaire, la direction de l'école prévoit d'appliquer un plan de mentorat. Chaque semaine au printemps, deux élèves de P5 encadrés par un élève de S1 suivront une journée entière de cours au secondaire. L'école encourage également, dans la mesure du possible, l'échange de visites de classes et le partage d'informations entre les enseignants de S1 et de P5.

Politique de remaniement des classes dans le primaire

La politique de remaniement a été révisée en tenant compte des demandes des représentants des parents pour une politique claire et plus transparente pour le remaniement des classes du primaire, et de la nécessité de mieux communiquer les critères du remaniement aux parents. Ainsi, les parents des élèves dont les classes seraient remaniées, ont été informés en juillet du remaniement des classes. Ils n'ont pas pu accéder aux nouvelles listes de classes avant le premier jour de la rentrée, en raison d'un problème technique avec le SMS et le Bureau central des Écoles européennes. La direction de l'école a insisté sur le fait que les listes de classes sont provisoires jusqu'au premier jour d'école, compte tenu des inscriptions de dernière minute des élèves et des changements qui pourraient survenir.

Réforme de la politique linguistique dans le primaire

Aucune décision définitive n'a été prise par les Écoles européennes sur la proposition de l'introduction de L3 en P4 dans le cadre de la réforme de la politique linguistique. Il est toujours difficile de trouver les heures d'enseignement requises et de réviser les programmes de L3 dans le primaire et le secondaire. Il est à noter que le GT qui se penche sur cette question a rejeté l'introduction d'activités en L2 en maternelle.

En ce qui concerne l'enseignement de la L2 en P1, notre école a décidé de suivre les directives du groupe de travail sur les langues et de commencer l'enseignement de la L2 en septembre, plutôt qu'en novembre. La réallocation des heures se fera sur une période de deux ans. En septembre 2019, les élèves de P1 ont commencé les cours de 30 minutes en L2, tandis que les élèves de P2 ont continué les cours de 45 minutes quatre fois par semaine. En septembre 2021, tous les élèves de P1 et de P2 auront des cours de 30 minutes cinq fois par semaine.

Caisses des classes et dispositions concernant les sorties au niveau de la classe

Suite à une forte opposition à l'idée des parents « super-trésoriers » pour la gestion des fonds pour les sorties au niveau de la classe, la direction de l'école a adopté un nouveau système de gestion des fonds des classes selon lequel les parents recevront une facture au début de l'année scolaire avec une estimation du coût des sorties au niveau de la classe à payer sur un compte de l'école. Pour les petites dépenses spécifiques à la classe, les caisses individuelles de classes (gérées par les parents) seront toujours utilisées.

Organisation des cours de natation

En juin, les élèves des cours de natation de la VUB ont pu obtenir une certification de natation en fonction de leurs compétences (Brevet officiel de l'Organisation belge de natation).

En ce qui concerne l'organisation des cours de natation, certains problèmes ont été signalés dans l'attribution des créneaux horaires (proches de la pause déjeuner), la participation des élèves de certaines unités et la recherche de parents bénévoles pour accompagner les enfants des classes plus petites. La direction de l'école a insisté sur le fait que les cours de natation sont obligatoires et que les absences sans certificat médical doivent être évitées. Les représentants des parents ont demandé que la direction de l'école veille à ce qu'une deuxième personne assiste le professeur et accompagne les élèves à la VUB, au cas où il ne serait pas possible de trouver des parents bénévoles.

Erasmus +

Notre école participera au projet Erasmus + « Prends soin de toi ! Enfants durables - Terre durable ! » avec des écoles de 5 autres pays (FI, ES, EL, CY, RO) de 2019 à 2021. 4 enseignants de P5 et de P4 y participent, et ils se rendront dans les écoles partenaires pour développer et échanger les meilleures pratiques. Les élèves des 6 écoles travailleront ensemble sur le projet sur une plate-forme en ligne, et certains élèves de chaque école se rendront dans les autres écoles. Le groupe Erasmus se rendra à Bruxelles et dans nos écoles en février 2021.

RAPPORT DU GT « Bien-être, prévention de la violence à l'école / harcèlement/ addictions – drogues »

Le Groupe de Travail (GT) « Prévention de la violence à l'école/ harcèlement/ addictions – drogues » est composé d'une dizaine de membres (membres du CA, membre du CE, représentants de classes, présentant équitablement les trois cycles scolaires de l'école.

Le Groupe de Travail rencontre une à deux fois par an les Directeur-trice-s de maternelle/primaire et de secondaire ainsi que les équipes de psychologues de l'école. Les discussions sont également menées au sein du Conseil d'Education au niveau des différents cycles.

En primaire, les réalisations ont été les suivantes :

 Depuis la rentrée 2019-2020, mise en place du Programme KIVA (programme de lutte contre le harcèlement en milieu scolaire) auquel ont été formés cinq enseignants/formateurs de l'école en mars 2019 en Finlande.

Ces formateurs formeront une vingtaine de personnes à intégrer la « KIVA Team ». L'objectif est d'avoir un ou deux enseignants formateurs KIVA par section linguistique qui sera-ont en mesure de dispenser ensuite des formations à ses/leurs collègues. De manière générale, les axes seront focalisés autour du respect, de la gestion des conflits et du harcèlement sur base d'un travail mené en amont sur la prévention et le respect. Une ou deux personnes sera-ont envoyée-s en formation chaque année; des formations régulières seront également assurées pour actualiser le programme.

KIVA se distingue sur trois niveaux : 6-8 ans, 9-12 ans, 13-16 ans.

KIVA a été introduit dans les classes de P1 et de P4 durant l'année scolaire en cours. Les enseignants des classes concernées consacrent, par mois, deux cours à KIVA dans leur programme. En 2020-2021, sa mise en place sera appliquée aux classes P2 et P5 et l'année suivante, elle sera généralisée à tout le cycle des primaires.

Par ailleurs, l'introduction du programme KIVA en secondaire est prévue dans le plan multi-annuel de l'école pour l'année 2020-2021. Les S1 seront les premières classes visées.

 $Pour plus d'informations sur le programme KIVA: \underline{https://www.eeb3.eu/fr/enseignement-et-education-maternelle-primaire/projets/kiva/}$

- Aménagement de la cour de récréation.

L'espace de jeux a été repensé et des jeux collectifs sont désormais marqués au sol sur l'espace de la cour.

Par ailleurs, la cour est divisée en cinq zones de jeux sur lequel travaillent actuellement le corps enseignant et les surveillants pour veiller au bien-être des élèves dans le jeu. Ces zones sont définies comme : espace 'foot', espace 'actif mais non foot', espace 'jeux plus calmes', espace 'calme' et espace 'sous le préau'. Le GT veillera en conseil d'éducation à ce que soit régulièrement rappelé à l'école d'assurer le respect de ces zones.

Un projet de gestion de la violence et des conflits par les P5 sur l'espace de la cour est actuellement discuté entre les élèves et la Direction.

La commande d'une boîte de jeux par classe, à utiliser dans la cour, a été abandonnée par l'école car certains jeux étaient jugés trop peu appropriés à la surface des cours.

Au niveau horizontal:

- Rédaction d'un document sur la mise en place d'une politique de lutte contre le harcèlement et de résolution de conflits graves au sein de l'école

En 2019, le GT a longuement travaillé à la rédaction de ce document qui vise, notamment, à la mise en place de sanctions en cas de violence, de harcèlement, d'usage de drogues au sein de l'école.

A cet effet, le GT a rencontré à plusieurs reprises les équipes éducatives et cellules psychologiques. Une dernière version de ce document a été remise, par le GT, à l'école en mai 2019 tenant en compte des propositions et suggestions formulées de part et d'autre.

Les réactions de l'école ne nous sont pas encore parvenues (ceci s'explique en grande partie par le changement de Direction entre temps et la nomination de la nouvelle Directrice, Mme Scribenas en septembre.

Mme Scribenas a précisé, devant le Board de l'APEEE, sa volonté de faire de la politique de prévention de la violence/ lutte contre le harcèlement/ lutte contre les addictions, un axe prioritaire de ses engagements pour l'école.

La Directrice a fait récemment savoir qu'elle souhaitait recevoir prochainement les membres du GT ayant travaillé à la rédaction du document sur la mise en place de lutte contre le harcèlement et de résolution de conflits graves au sein de l'école. Elle souhaite 1/ leur présenter les axes qu'elle veut développer en la matière et 2/ réunir les commentaires afin d'avancer à la finalisation du document.

- Mme Scribenas souhaite également réviser la politique de l'usage du smartphone au sein de l'école. Le document existant devrait donc être revu prochainement. L'APEEE prendra part à ces discussions.

Intergroupe InterAPEEE « Bien être à l'école – Harcèlement – Drogues/Addictions »

Les GT des 4 écoles européennes se réunissent en Intergroupe InterAPEEE plusieurs fois par an depuis avril 2018. Ces réunions permettent de faciliter les échanges d'information. Jusqu'à maintenant informel, cet Intergroupe a pour vocation à se développer dans le sens :

- de l'échange de bonnes pratiques et d'expériences,
- de la mise en place et de l'organisation annuel d'un cycle commun de conférences

Des conférences ont été organisées en 2019 par l'APEEE d'Uccle auxquelles notre GT a concrètement participé par la mise à disposition de salles au Comité des Régions, pour certaines d'entre elles.

- * Liste des conférences organisées par l'APEEE d'Uccle, avec le soutien logistique du groupe « Bienêtre » de l'APEEE d'Ixelles, qui se sont déroulés en 2019/2020 :
- 14/05/2019: « Stop à la drogue ». Intervenant : Docteur Richard MAILLET, Président de l'association Stop à la drogue

- 5/06/2019: « Internet, réseaux sociaux, cyber harcèlement, pornographie et jeux en ligne ». Intervenant : Christophe Butstraen, médiateur scolaire
- 12/06/2019: « Harcèlement à l'école: faire basculer l'inconfort » ASBL Virages. Intervenante : Maria Léo, psychologue et psychothérapeute
- 15/11/2019: « Communication positive : l'approche Faber-Mazlish ». Intervenantes : Marylin Segat et Laurence Demanet, praticienne de l'approche d'Adele Faber et Elaine Mazlich
- A venir : 28/01/2020: « Nutrition: Augmenter la vitalité dans votre assiette »

Ces conférences rencontrant un succès très important auprès des parents des 4 écoles, l'Intergroupe souhaite désormais les voir organisées conjointement par les quatre écoles, à partir l'année 2020. Ce qui signifiera la mutualisation dans le choix des thèmes et des intervenants et de la logistique ainsi que le partage des frais engagés.

En rencontrant prochainement la nouvelle Directrice, le GT réitèrera les propositions suivantes :

- la collaboration de notre école avec ASBL Virages (association liée à la gestion de la résolution des conflits et du harcèlement) pour des interventions éventuelles à l'école. L'ASBL Virages collabore avec succès avec l'école européenne de Laeken depuis quelques années avec succès, d'autant que cette association assure ses services dans de nombreuses langues.
- la nécessité d'envoyer à tous les parents le document qui se trouve actuellement sur le site de l'école concernant la procédure en cas de harcèlement. Actuellement, il n'y a aucune sanction appliquée à ces élèves harceleurs ; ce qui créé un sentiment d'impunité, préjudiciable à la prévention de ces phénomènes. Ce document serait ultérieurement remplacé par celui qui est actuellement en discussion avec l'école.
- la demande de prise de contact avec les services de médiation de Bruxelles pour étudier les possibilités d'intervention dans les écoles européennes, en cas de non résolution en interne à l'école.

RAPPORT INTERPARENTS

Interparents (IP) est l'association faîtière des APEEE (Associations des parents d'élèves) des 13 écoles européennes « classiques ». Cette association, basée légalement au Luxembourg, est l'organe représentatif des parents d'élèves des 13 écoles européennes, accepté comme tel par le Bureau du secrétaire général des écoles européennes (BSGEE), l'instance dirigeante de la Convention des écoles européennes. IP coopère autant que possible avec les APEEE des écoles européennes accréditées, en tenant compte du fait que, dans la plupart d'entre elles, l'implication des parents d'élèves et leur influence sur le fonctionnement des écoles est en général bien moindre que pour les écoles européennes « classiques ».

Pour rappel, la Convention régissant les écoles européennes est une convention intergouvernementale en dehors des traités de l'UE. (Il existe, outre les 13 écoles représentées par Interparents, 16 écoles européennes « accréditées ». Leur nombre augmentant chaque année, nous en compterons bientôt 18.) Après un processus d'évaluation, les organes de la Convention accréditent ces écoles, qui respectent le programme scolaire et l'enseignement de l'école européenne et dont les élèves passent les examens du BAC. Certaines sont publiques (par exemple deux écoles au Luxembourg) ou peuvent être privées (par exemple, un pensionnat près de Kiel en Allemagne). Les élèves de ces écoles sont préparés au baccalauréat européen, puis s'y présentent.

L'association Interparents participe, souvent avec droit de vote ou en tant qu'observateur, aux organes du système des écoles européennes (niveau administratif), y compris au plus haut niveau (Conseil des gouverneurs, CDG), ainsi qu'aux réunions préparatoires se tenant avant les réunions du CDG, c'est-à-dire le comité pédagogique commun (CPC), traitant des questions pédagogiques, et le comité budgétaire (CB) soumettant des propositions liées aux questions budgétaires.

Avant les réunions de ces deux instances, un nombre important de groupes de travail désignés par le *Bureau du secrétaire général des écoles européennes* (BSGEE) prépare les thèmes et les propositions à discuter (lors du CPC et du CB). En général (avec l'accord préalable du BSGEE), IP participe à la plupart des groupes de travail du BSGEE.

Le Conseil des gouverneurs (CDG) prend les décisions finales deux fois par an (généralement en décembre et en avril) en fonction des propositions du CPC et du CB. Le CDG compte notamment des représentants des États membres, de la Commission européenne, d'Interparents (souvent le président d'IP, M. Pere Moles Palleja), les directeurs des écoles, etc.

Les positions défendues par IP à l'occasion du Conseil des gouverneurs, du comité pédagogique commun et du comité budgétaire sont préparées par les représentants des APEEE de toutes les écoles européennes lors de réunions préparatoires d'IP, distinctes, avant les réunions du CPC et du CDG. Aucune réunion préparatoire officielle n'a lieu avant le comité budgétaire, où IP est représentée par sa vice-présidente (Mme Helen Valentine), mais des communications par e-mail ou téléconférence, via Skype ou des logiciels similaires, permettent d'échanger les points de vue.

Lors de l'année 2018 - 2019, notre école (Bruxelles III) a été représentée aux réunions « préparatoires » Interparents par Georges Spyrou (GS) (représentant de classe EN S7, également élu

secrétaire adjoint d'Interparents par IP). Ces réunions ont permis de préparer les positions d'Interparents pour les réunions susmentionnées du CPC et du CDG. (Les principales réunions préparatoires furent les suivantes : avant le CPC à Bruxelles II en février 2019, avant le CDG à Varèse en avril 2019, avant le CPC à Bruxelles IV en octobre 2019, avant le CDG à l'école européenne de Francfort en novembre 2019.) Par ailleurs, notre représentant a participé, en tant que délégué IP, à deux réunions du comité pédagogique commun (CPC) à Bruxelles et au groupe de travail du BSGEE dédié au Brexit. Des rapports ont été établis pour ces activités, puis diffusés et introduits dans la base de données CIRCA.

GS a également participé aux réunions hebdomadaires du Conseil IP (généralement via Skype) ou a remplacé d'autres membres d'Interparents dans les groupes de travail.

Les questions soulevées dans le système scolaire européen et les décisions prises ont des conséquences immédiates, ou souvent à long terme, pour les écoles individuelles.

Vous trouverez ci-dessous une liste des principaux sujets sélectionnés, considérés comme présentant un grand intérêt lors de l'année écoulée :

- Réforme de l'évaluation (nouvelle grille de notation) :

L'école secondaire (lors de l'année scolaire 2019 - 2020 pour les classes jusqu'au niveau S6, inclus) a adopté une nouvelle structure d'évaluation. Le changement le plus visible est celui de la « grille », passant des nombres (0-10) aux lettres (A-F) pour le premier cycle du secondaire, et à une grille de 0 à 10 pour le secondaire supérieur, mais avec une modification de la note de passage, auparavant de 6/10 et désormais de 5/10. (Pour plus de détails, vous pouvez également consulter le rapport des Affaires pédagogiques des APEEE dans le présent document).

Mais l'un des changements majeurs réside dans l'approche fondamentalement différente de l'évaluation avec (au moins en théorie) une nouvelle « philosophie » de l'évaluation elle-même. L'idée est d'évaluer la performance (ce que sait l'élève) au lieu de punir une mauvaise performance (ce que l'élève ne sait pas). La nouvelle structure est conçue pour offrir la possibilité de renforcer une base commune et d'établir une approche plus harmonieuse de l'évaluation pour toutes les écoles et sections européennes.

Ces modifications affecteront sans aucun doute les tableaux de conversion de notes des écoles européennes dans les systèmes nationaux, particulièrement importants pour l'entrée dans l'enseignement supérieur, y compris les universités.

En effet, comme la note de passage de la nouvelle grille de notation est désormais à « 5 » au lieu de « 6 », il est clair que certains enseignants des écoles européennes et administrations nationales tendent à en conclure que les écoles européennes « baissent » leurs standards (bien que ce ne soit pas le cas) et cela entraîne des notes plus faibles pour les élèves (statistiquement 0,5 de moins qu'auparavant ; ce chiffre provient de la notation des élèves de l'année 2018 - 2019 en S5).

En conséquence, certains États membres risquent d'adopter des méthodes moins favorables lorsqu'ils convertissent nos « nouvelles » notes du BAC (à compter de 2020 - 2021) dans les grilles de notation nationales. (C'est actuellement le cas avec l'Allemagne.) Ceci créerait des effets négatifs et discriminatoires pour l'accès de nos élèves à l'enseignement supérieur, compliquant sérieusement leur admission dans des secteurs compétitifs, par exemple les études de médecine, pharmacie, vétérinaire, droit, ingénierie, etc.

Le BSGEE promet que les États membres seront correctement informés. De plus, des discussions sont en cours avec les autorités nationales, en particulier avec l'Allemagne. Interparents suit attentivement les divers aspects de ce dossier aux côtés du BSGEE. En effet, une implémentation correcte et homogène de la nouvelle grille de notation au niveau des écoles est cruciale, et requiert l'implication active de la direction, des enseignants et des inspecteurs nationaux.

- Baccalauréat (BAC) : depuis 2016 - 2017, Interparents répertorie les préoccupations concernant les examens du baccalauréat et les transmet à l'Unité BAC du BSGEE. L'objectif est de trouver d'éventuelles solutions à tout problème dès que possible et également d'aider les parents et les élèves à évaluer s'ils peuvent avoir des espoirs raisonnables de réussite lorsqu'ils envisagent de déposer une plainte officielle.

Autre problème : la pression croissante liée à la révision des aspects du baccalauréat lui-même. Plus particulièrement, le rôle de l'examen préalable au BAC a encore été remis en cause. Il a été suggéré de le remplacer par les notes finales de S6. D'autres voix proposent d'introduire des « projets » au pré-BAC, un système inspiré des méthodes de notation du « baccalauréat international ». Certains suggèrent d'exclure nos enseignants des examens du BAC. IP ne s'oppose pas à une réévaluation du BAC mais déconseille vivement de modifier la structure sans une analyse, une planification et des périodes de mise œuvre adéquates. (Voir également la section BAC du rapport pédagogique.)

- **Résultats du BAC** : le taux de réussite global (toutes les écoles) du BAC cette année (juin 2019) était de 98,21 %.

Taux de réussite par type d'école: pour un total de 1 860 candidats des écoles européennes et de 36 échecs. (Taux de réussite partielle de **98,06** %.) Les 10 écoles européennes accréditées participantes ont présenté 315 candidats, dont 3 ont échoué. (Taux de réussite partielle de 99,05 %.)

Notation globale du BAC 2019 :	
Moyenne générale pour les épreuves écrites	75,17
Moyenne générale pour la note préliminaire	80,44
Moyenne générale pour les épreuves orales	82,09
Moyenne générale pour la note finale :	78,84

Du point de vue du genre, les filles (moyenne générale de 80,68) obtiennent de meilleures notes que les garçons (moyenne générale de 77,06).

Les résultats sont légèrement plus élevés que l'année précédente. (La note préliminaire était de 80,40, celle écrite de 74,03, celle des oraux de 81,65 et la moyenne de 78,36.) Le nombre total de candidats a légèrement augmenté pour un total de 2 175 candidats (contre 2 116 l'année précédente).

Pour ce qui est du **taux d'échec**, certaines personnes, connaissant mieux les examens nationaux, estiment qu'il est très faible et en concluent que notre BAC est facile. C'est une erreur ; les questions de notre BAC sont souvent bien plus difficiles que celles de nombreux « BAC » nationaux. De plus, les élèves sont interrogés sur davantage de sujets que dans beaucoup d'États membres. Le faible taux s'explique par le fait que notre BAC est essentiellement un examen portant sur les connaissances et

non une « compétition » pour un « *numerus clausus* », contrairement à de nombreux systèmes nationaux. En outre, dans les systèmes nationaux, les écoles d'un niveau socioéconomique équivalent présentent statistiquement des taux de réussite très élevés, même dans un environnement « compétitif ». Les postes que nos élèves occupent souvent plus tard, au cours de leur vie professionnelle, démontrent la qualité de leur éducation. Le soussigné est convaincu que ce n'est pas un hasard si le président de la Commission et le Premier ministre du Royaume-Uni sont d'anciens élèves de nos écoles.

- **Financement des écoles :** l'« Accord de partage des coûts » détermine quelle partie des coûts d'une école et du système scolaire est financée par les États Membres, et laquelle l'est par les institutions de l'UE, et pour quels motifs. Les contributions des États membres consistent principalement à fournir et financer des enseignants détachés pour les écoles.

Cette contribution des États membres, par rapport aux besoins, a diminué lors de l'accord actuel car le Royaume-Uni pour commencer, puis d'autres États membres ont réduit le nombre de leurs enseignants détachés. La nécessité d'embaucher des enseignants recrutés localement (entièrement payés par les institutions de l'UE) a donc augmenté.

Par conséquent, il est de plus en plus difficile de recruter et de garder des enseignants, en particulier au Luxembourg et en Allemagne, notamment dans des villes telles que Karlsruhe ou Francfort, où les salaires sont élevés, mais aussi à Bruxelles. La situation est exacerbée au Luxembourg à cause de la coexistence, avec les deux écoles européennes « classiques », de trois (bientôt quatre) écoles européennes accréditées offrant de meilleures conditions aux enseignants.

En 2019, le Conseil des gouverneurs a adopté des mesures visant à changer et à améliorer la situation, les conditions de travail et la rémunération des enseignants recrutés localement (ERL). Il a également adopté un plan devant permettre d'augmenter le nombre d'enseignants détachés par les États membres afin d'atteindre un taux de 70 % d'enseignants détachés pour 30 % d'enseignants recrutés localement.

La Commission s'est efforcée de déterminer comment partager le coût. La discussion s'est très vite compliquée, chaque État essayant de payer le moins possible, d'après des critères tels que le nombre d'élèves, de sections, le type de langue (nationale ou non, emplacement de l'école, etc.), transformant le sujet en un problème sans solution évidente. À l'heure actuelle, les discussions ont repris pour tenter de trouver une solution.

Il convient de noter que les États membres ne veulent pas payer plus pour les écoles, bien que nous comptions environ 400 nouveaux étudiants par an, que les montants concernés soient faibles par rapport à d'autres dépenses et qu'ils aient économisé des centaines de millions depuis la réforme de 2004 sur le personnel, diminuant les salaires et remplaçant le personnel permanent par des agent contractuels.

En conclusion, toutes les parties concernées conviennent qu'il faut améliorer l'accord actuel, mais il est difficile de trouver une solution acceptée par tous. La question générale du partage des coûts fait encore l'objet de discussions au sein du Conseil des gouverneurs.

- **Brexit :** le BSGEE a créé un groupe de travail discutant en profondeur des effets du Brexit sur nos écoles. Le groupe a examiné d'éventuels scénarios dépendant du type de Brexit : « soft » ou « hard ». Il a traité en particulier, mais pas exclusivement, la question des enseignants britanniques, détachés et recrutés localement, du personnel britannique, ainsi que de l'accès des diplômés des écoles européennes aux universités du Royaume-Uni. Le groupe de travail a contribué à trouver des

solutions permettant aux élèves d'une école accréditée près d'Oxford (Culham), au Royaume-Uni, de passer leur BAC normalement pour cette année scolaire. Mais cette école finira par perdre son accréditation à cause du Brexit.

Les conclusions du groupe de travail, sous la forme de cinq rapports successifs, ont été présentées lors des réunions du Conseil des gouverneurs (CDG). Le Royaume-Uni a déclaré que peu importe le cas de figure, il resterait dans la Convention jusqu'à la fin de l'année scolaire actuelle (31 août 2020). Mais en cas de ratification de l'accord de retrait, selon l'analyse juridique le Royaume-Uni devrait rester une année de plus dans la Convention (31 août 2021).

D'un point de vue purement administratif, le problème est le remplacement (ou l'embauche avec des contrats locaux spécifiques) des 48 enseignants détachés britanniques restant (leur nombre chutera à 28 lors de la prochaine année scolaire). À cela s'ajoute le remplacement des deux inspecteurs et du personnel britanniques participant à l'organisation du BAC, c'est-à-dire les 11 experts sélectionnant le matériel d'examen du BAC etc., et les 50 correcteurs externes, impliqués dans les épreuves écrites et orales du BAC. Ce sera un véritable défi pour le BSGEE et les écoles l'année prochaine.

Écoles de Bruxelles : La question de la surcharge des écoles de Bruxelles et des dangers potentiels pour les élèves et le personnel a été abordée lors de la dernière réunion du CDG à Bruxelles (décembre 2019).

Le CDG a conclu que sans capacité supplémentaire pour l'année scolaire 2021 - 2022 les écoles européennes **seraient obligées de limiter le nombre d'inscriptions d'élèves éligibles** à cause d'un manque de capacité.

Les autorités belges envisagent (au niveau administratif, mais jusqu'à présent sans décision définitive au niveau politique) de créer une infrastructure « temporaire » pour une cinquième (5e) école européenne sur l'ancien site de l'OTAN (pour 1 500 élèves). Plus tard, cette école sera accueillie dans des structures plus permanentes du même site général, anciennement de l'OTAN, avec une capacité de 2 400 élèves.

En parallèle, le plan de transfert de toutes les classes de S6 et S7 des écoles de Bruxelles III et de Bruxelles II dans un ancien bâtiment administratif près de la station de métro Arts-Loi comme site scolaire « temporaire » *est abandonné* car, entre autres, le bâtiment ne respecte pas les normes de sécurité incendie requises. IP a exprimé de sérieuses réserves à l'égard de ce projet, reflétant la position unanime de toutes les associations de parents d'élèves (même celles d'écoles hors de Bruxelles, car cela établirait un précédent).

Enseignement du chinois comme L5. Ce point a été amplement discuté lors de la dernière réunion du CPC et de la réunion ultérieure du CDG en décembre 2019. De nombreuses délégations se sont opposées à la poursuite de la coopération avec l'institut Confucius, en raison d'allégations publiées dans la presse internationale, selon lesquelles des membres de son personnel seraient impliqués dans des activités d'espionnage. Le CDG a demandé au BSGEE de trouver des solutions permettant d'enseigner le chinois même en cas d'interruption de la coopération avec l'institut Confucius (voir également le rapport des Affaires pédagogiques du présent document).

La plupart des sujets susmentionnés seront certainement toujours d'actualité lors de la prochaine année scolaire.

Georges Spyrou Représentant de classe EN S7, Secrétaire adjoint d'Interparents

Remarque: Texte devant être adopté par le CDG pour l'enseignement du chinois.

« Le CDG invite le secrétaire général des écoles européennes à explorer les diverses options, en étroite coopération avec les services de la Commission européenne et la présidence du Conseil des gouverneurs, afin de proposer des cours de langue et de culture chinoises dans les écoles européennes.

Le Conseil des gouverneurs demande au secrétaire général de clarifier le cadre juridique et éthique dans lequel il est possible de signer des contrats avec une autre partie, y compris des organisations de pays tiers. »

RAPPORT DU COMITE BIBLIOTHEQUE PRIMAIRE-SECONDAIRE

BIBLIOTHÈQUE DU PRIMAIRE = C306

- 15 000 livres ; 8 sections ; romans-documentaires-magazines-livres d'images-bandes-dessinées-kamishibaïs (mini-théâtre japonais)
- Budget = 500 € / section donnés par l'école. Dons des parents. Dons de bons provenant de BookFair.

GR = 669 €

ES = 186 €

NL = 175 €

FR = 440 €

DE = 209 €

CZ = 71 €

GB = 295 €

SK = dons des parents tout au long de l'année

- +/- 1 500 lecteurs pour l'école primaire
- Deux visites de chaque classe par mois (calendrier établi en septembre) pour les L1 et certaines L2 (EN uniquement en P5 et P4 ; FR, DE et SK de P1 à P5). Visites de certaines classes de maternelle (CZ et FR uniquement).
- Prêt:
- 1 livre en L2
- 2 livres en L1 (P3 à P5)
- 1 livre en L1 (maternelle, P1 et P2)
- -Prêt de 2 semaines (après un retard de 4 semaines, le système envoie un rappel automatique).
- -Si un livre est endommagé ou perdu : remplacement à l'identique (ou sur le même thème si le livre n'est plus disponible).
- Chaque enfant a son propre signet en L1 et un commun en L2
- Différents niveaux de lecture (point jaune = facile, point rouge = moyen, noir = bons lecteurs).
- À chaque fois qu'une classe passe à la bibliothèque, après le prêt, nous transmettons à l'enseignant une liste récapitulant tous les livres empruntés et par qui. Ainsi, l'enseignant peut rappeler à chaque enfant qu'il ou elle n'a pas rendu le livre emprunté.
- -Il existe des animations (souvent en français) :

Lire à voix haute le 1^{er} chapitre pour attiser la curiosité.

Raconter des histoires grâce au kamishibaï.

Séances de débats (vivre en société, comment se comporter en groupe, ce qu'est le respect, pourquoi nous obéissons à certaines règles, par exemple rester silencieux à la bibliothèque, etc.)

- Seuls les enseignants, les enfants, les membres PAS, les membres du personnel et les parents bénévoles peuvent emprunter des livres de l'école primaire. Les règles ordinaires sont les mêmes pour les adultes et les enfants.
- En juin 2016, nous comptions plus de 2 500 livres perdus. Un grand travail a été accompli avec l'aide de nos bénévoles et en juin 2019, nous n'avons eu à récupérer que 250 livres dans les classes. En octobre 2019, seulement 20 livres ont été considérés comme perdus. Nous visons le zéro!
- Chaque mois de juillet, nous faisons l'inventaire du centre de documentation et de l'une des bibliothèques. En juillet 2019, nous avons fait celui de l'école primaire. Nous avons compté +/- 17 000 livres et en avons supprimé +/- 2 000 (trop vieux, très endommagés, perdus et ne se trouvant pas sur les étagères). Nous en avons donné certains aux enfants (nous les avons laissés sur l'étagère des dons de livres du couloir du bâtiment C, 3^e étage). Certains étaient en trop mauvais état pour être donnés → supprimés.
- En septembre 2019, nous avons décidé d'importer manuellement les dossiers d'élèves des écoles primaire et maternelle. À l'origine, l'entreprise propriétaire de la base de données de nos livres s'en chargeait. Mais elle ne le faisait pas aussi bien, ni rapidement. Il a fallu compter 4 semaines pour coder +/- 1 350 élèves et les relier à leurs classes de L1 et de L2. Pour la bibliothécaire, c'est un succès. Plus d'efficacité, de netteté et de clarté. La bibliothécaire adjointe se charge de placer les signets dans les bonnes classes, et d'en imprimer et créer de nouveaux pour les nouveaux élèves. Ce système représente beaucoup de travail, mais il est très efficace au cours de l'année scolaire.
- Chaque lundi et mardi : pause-déjeuner à la bibliothèque. Organisée par la bibliothécaire et son assistante (Annick Tasiaux et Sunita Maja) avec **l'aide précieuse** de nos bénévoles. De 11h50 à 12h30, les P3-P4-P3, puis P1 et P2 viennent lire et se reposer à la bibliothèque. Les parents peuvent lire des histoires et aider à trouver des livres utiles pour les bibliothécaires.
- Certains élèves apportent leur aide lors de la première pause du matin. Ils rangent les livres sur les étagères, repèrent ceux endommagés, classent les albums et remettent les coussins en ordre. À la fin de l'année scolaire, ils reçoivent un livre en remerciement. Il serait intéressant de rendre ce processus plus officiel (pour l'instant, il s'agit de livres donnés à la bibliothèque).

CENTRE DE DOCUMENTATION pour les ENSEIGNANTS (pour les livres du primaire et du secondaire) = C007

- +/- 1 500 livres (certains sont encore en cours de codage pour le primaire et le secondaire).
- Livres ou revues pédagogiques.
- Certains livres sont également disponibles en série, certains en double ou triple exemplaire, ou sont utiles aux enseignants, mais ne doivent pas être rangés dans les bibliothèques du primaire et du secondaire.
- En mars, les enseignants passent des commandes. Si tout se passe bien, nous les codons en mai pour que les enseignants puissent parfois emprunter des livres pédagogiques pendant l'été afin de préparer leurs leçons. Sinon, en septembre, ils présentent à la bibliothèque une liste des livres dont ils ont besoin (sélectionnés dans le catalogue en ligne, voir ci-dessous). En juin (aux environs du 30), ils les rendent et nous les rangeons à l'étage en dessous.
- Seules quelques personnes devraient accéder à ce local. Mais il accueille également des réunions et permet de stocker le matériel du cours DDM. Nous ne pouvons donc pas garantir la sécurité et l'intégrité de notre collection.

GÉNÉRALITÉS

Catalogue en ligne accessible pour toutes les personnes liées à l'école : http://library-resource-centres.eeb3.eu/search.php Cet outil permet de voir les nouveaux livres codés pour le primaire, le secondaire et le centre de documentation. Il est uniquement possible de réserver un livre en envoyant un e-mail à la bibliothécaire (annick.tasiaux@eursc.eu). Le système de réservation interne n'est pas activé.

DEMANDES adressées au Comité de l'APEEE :

- Demander aux parents de sections telles que l'anglais, le néerlandais, le slovaque, l'allemand et l'espagnol de nous aider avec les animations en bibliothèque lorsque des classes doivent venir. Ils peuvent être formés à l'utilisation du kamishibaï ou à raconter une histoire (la bibliothécaire est conteuse professionnelle).
- Acheter un petit réfrigérateur pour la période estivale, lorsque nous devons travailler dans la bibliothèque par 34 °C (et faire l'inventaire de 15 000 livres). Si cette demande est acceptée, nous pouvons envoyer des propositions de modèles de réfrigérateurs.

Soutenir le projet de mezzanine en filet afin de créer une bibliothèque dynamique et d'ouvrir l'espace lorsque trop d'enfants se trouvent dans la même pièce (pause-déjeuner à la bibliothèque et classes surchargées). Davantage d'informations seront fournies lors du Comité Bibliothèque du primaire.



BILAN DE LA BIBLIOTHEQUE SECONDAIRE

BIBLIOTHÈQUE SECONDAIRE = Local B304

- 19 000 documents; 10 unités (SLK, CZ, IRI, GER, ENG, FRE, DUT, ITA, EL, SPA); romans-documentaires-magazines
- Budget 2020 = +/- 1 600 EUR, répartis entre les différentes unités en fonction du nombre d'élèves

CZ: 1 200 EUR GER: 1 700 EUR ENG: 2 000 EUR FRE: 3 400 EUR DUT: 1 200 EUR EL: 2 100 EUR SPA: 1 500 EUR SLK: 400 EUR

Autre (ITA, IRI, conseillers...): 650 EUR

Le budget est examiné lors de la première réunion du comité de l'année scolaire, et approuvé par les membres du comité.

- +/- 1 700 personnes (élèves + enseignants) détiennent une carte de bibliothèque secondaire
- La bibliothèque est ouverte à tous de 8h30 à 16h15 le lundi-mardi-jeudi-vendredi, et de 8h30 à 13h00 le mercredi
- Prêt : 3 livres pendant 2 semaines pour tous les élèves du secondaire Un rappel « Livre à rendre » est envoyé automatiquement toutes les deux semaines
- Si un livre est détérioré ou perdu : remplacement par un livre identique ou similaire
- La bibliothécaire propose des « stages de formation » pour les classes :
 - O Visite de la bibliothèque (règlement + système de classification)
 - o Comment utiliser le catalogue de la bibliothèque
 - o Comment rechercher efficacement des éléments d'information
 - 0 ...
- 7 ordinateurs sont à la disposition des élèves (ceux-ci doivent s'inscrire au bureau de la bibliothécaire pour pouvoir utiliser un ordinateur)
- Smartphones : en raison de la forte demande des élèves, les téléphones sont autorisés dans la bibliothèque, mais uniquement à des fins de recherche, et de manière strictement individuelle et silencieuse.
- Nos principales activités depuis 3 ans a été de vérifier que tous les ouvrages de non-fiction soient correctement encodés dans Decalog (beaucoup n'étaient que partiellement encodés ou pas encodés du tout). Nous arrivons à la fin de cette tâche (date d'achèvement prévue : mars 2020).
- Après l'achèvement de la tâche mentionnée ci-dessus, nous devrions être en mesure de faire un inventaire de la bibliothèque secondaire en juillet-août 2020 (avec l'aide de l'équipe de la bibliothèque primaire).
- Nous avons désormais accès à study.com grâce à l'APEEE qui a généreusement payé les frais d'inscription. Nous les remercions au nom de l'équipe des bibliothécaires et des enseignants qui peuvent maintenant utiliser ce service.
- Nos principaux objectifs pour les années à venir sont les suivants :
 - Effectuer un « désherbage » de la bibliothèque pour se débarrasser des livres usagés/endommagés (court terme ; sera réalisé pendant l'inventaire en juillet-août 2020)

- Analyser les fonds de non-fiction pour savoir exactement ce que nous avons, et ce que nous devons acheter (en fonction des principaux sujets recherchés par les élèves, et/ou qui sont enseignés par les professeurs) (moyen et long terme)
- O Travailler sur les fonds de magazines : avoir davantage de diversité linguistique et essayer de réduire les coûts (nous sommes actuellement en train de dépasser le budget) (moyen terme)
- o Développer notre catalogue « Stages de formation » (long terme)

GÉNÉRALITÉS

- Le catalogue en ligne est accessible à tous ceux qui sont liés à l'école : http://library-resource-centres.eeb3.eu/search.php Avec cet outil, vous pouvez voir les nouveaux livres encodés au primaire, secondaire et au centre de documentation. Le seul moyen de réserver un livre est d'envoyer un mail à la bibliothécaire (florence.bonnet@eursc.eu). Le système de réservation interne n'est pas activé.

DEMANDES à l'APEEE

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles qui souhaiteraient nous aider à encoder nos livres, et en particulier pour l'unité grecque (car aucun des bibliothécaires ne peut parler ou taper en grec). Toute personne que ça intérèsse peut contacter la bibliothécaire (florence.bonnet@eursc.eu).

Nous n'avons pas d'autres demandes spéciales.